

# Office de la propriété intellectuelle du Canada

## **LE REGISTRAIRE DES MARQUES DE COMMERCE**

**Référence** : 2024 COMC 030

**Date de la décision** : 2024-02-22

**[TRADUCTION CERTIFIÉE, NON RÉVISÉE]**

## **DANS L’AFFAIRE D’UNE OPPOSITION**

**Opposante** : Anheuser-Busch, LLC.

**Requérante** : H.O.W. Medical Solutions Ltd.

**Demande** : 1,898,668 pour HELPING PEOPLE FEEL BETTER ONE BUD AT A TIME

### **INTRODUCTION**

[1] H.O.W. Medical Solutions Ltd. (la Requérante) a produit une demande d’enregistrement pour la marque de commerce HELPING PEOPLE FEEL BETTER ONE BUD AT A TIME (la Marque), laquelle est l’objet de la demande n° 1,898,668 (la Demande) fondée sur l’emploi projeté de la Marque au Canada en liaison avec une longue liste de produits et services dans l’industrie du cannabis, selon l’état déclaratif des produits et services reproduit aux présentes à l’annexe A de ma décision (collectivement appelés les Produits et Services).

[2] Anheuser-Busch, LLC. (l’Opposante) s’est opposée à la Demande.

[3] Pour les raisons qui suivent, l'opposition est accueillie.

### **LE DOSSIER**

[4] La Demande a été produite le 11 mai 2018 et a été annoncée aux fins d'opposition dans le *Journal des marques de commerce* le 10 juin 2020.

[5] Le 31 août 2020, l'Opposante a produit une déclaration d'opposition en vertu de l'article 38 de la *Loi sur les marques de commerce*, LRC 1985, ch T-13 (la Loi). Je note que la Loi a été modifiée le 17 juin 2019 et, puisque la Demande a été annoncée après cette date, c'est la Loi dans sa version modifiée qui s'applique [article 69.1 de la Loi].

[6] Les motifs d'opposition soulevés par l'Opposante sont fondés sur la non-enregistrabilité de la Marque en vertu de l'article 12(1)d) de la Loi, l'absence de droit à l'enregistrement de la Requérante en vertu de l'article 16(1)a) de la Loi, l'absence de caractère distinctif de la Marque en vertu de l'article 2 de la Loi et la non-conformité de la Demande aux articles 38(2)e) et 38(2)f) de la Loi. À cet égard, je note qu'au cours de la procédure, la déclaration d'opposition a été modifiée par l'Opposante, avec l'autorisation du registraire ultimement accordée le 15 juillet 2022, pour ajouter trois enregistrements obtenus par l'Opposante, à savoir ceux pour les marques de commerce BUDWEISER (LMC1,099,717), BUD LIGHT (LMC1,101,995) et BUDWEISER en nœud papillon (2015 en couleurs) & Dessin (LMC1,099,715), tous en liaison avec des produits et services liés au cannabis, à la liste des marques de commerce sur lesquelles l'Opposante s'appuie dans son plaidoyer.

[7] La Requérante a produit une contre-déclaration niant les motifs d'opposition.

[8] Les deux parties ont produit de la preuve, laquelle est abordée ci-dessous. Je note à cette étape que l'affidavit de Gary Pedron, produit par la Requérante le 7 février 2021, a été radié du dossier le 7 juin 2021, puisque le déposant n'avait pas été disponible aux fins de contre-interrogatoire.

[9] Seule l'Opposante a produit des observations écrites et seule l'Opposante a été représentée à l'audience. Je note à cette étape que, lors de l'audience, l'Opposante a, à juste titre, concédé

qu'elle ne s'était pas acquittée de son fardeau de preuve à l'égard des motifs d'opposition fondés sur les articles 38(2)e) et 38(2)f) de la Loi. Par conséquent, ces deux motifs sont rejetés.

### **FARDEAU DE PREUVE INCOMBANT À CHACUNE DES PARTIES**

[10] L'Opposante a le fardeau de preuve initial de présenter une preuve admissible suffisante pour permettre de conclure raisonnablement à l'existence des faits allégués à l'appui de l'existence de chaque motif d'opposition. Une fois que l'Opposante s'est acquittée de ce fardeau de preuve initial, la Requérante doit s'acquitter du fardeau ultime d'établir, selon la prépondérance des probabilités, que les motifs d'opposition en question ne devraient pas faire obstacle à l'enregistrement de la Marque [*John Labatt Ltd c Molson Companies Ltd* (1990), 1990 CanLII 11059 (CF), 30 CPR (3d) 293 (CF 1<sup>re</sup> inst); *Dion Neckwear Ltd c Christian Dior, SA et al*, 2002 CAF 29, 20 CPR (4th) 155].

### **APERCU DE LA PREUVE**

[11] La preuve des parties est brièvement résumée ci-dessous et est examinée plus en détail dans l'analyse du motif d'opposition fondé sur l'article 12(1)d).

#### ***Preuve principale de l'Opposante***

[12] La preuve principale de l'Opposante est composée de deux affidavits. Aucun des déposants de l'Opposante n'a été contre-interrogé au sujet de son affidavit.

#### **Affidavit de Pieter Van Den Bulck**

[13] Lors de l'assermentation de son affidavit le 12 janvier 2021, M. Van Den Bulck était le directeur mondial de la propriété intellectuelle pour Anheuser-Busch InBev S.A. (ABI) depuis décembre 2017.

[14] L'Affidavit Van Den Bulck discute de la question de l'emploi et de la promotion de la famille alléguée de marques de commerce de l'Opposante composée de la marque de commerce BUDWEISER, de sa variation BUD et d'autres marques de commerce composées de BUD (collectivement les Marques de commerce BUD).

### Affidavit de Mindy Louis-Pierre

[15] Lors de l'assermentation de son affidavit le 20 janvier 2021, M<sup>me</sup> Louis-Pierre était une technicienne juridique employée par l'agent au dossier de l'Opposante. Elle a mené diverses recherches sur Internet à l'aide de différents outils de recherche et joint les résultats de ses recherches à son affidavit.

[16] M<sup>me</sup> Louis-Pierre joint également comme Pièce MLP-25 l'affidavit de Laura Pietrantonio, souscrit le 8 octobre 2019 (l'Affidavit Pietrantonio) dans le contexte d'une opposition par l'Opposante à une demande d'enregistrement d'une marque de commerce de tiers pour BUD EH (demande n° 1,842,656). Mme Pietrantonio était, à l'époque, avocate travaillant pour l'agent de l'Opposante et avait visité divers bars, dépanneurs et restaurants dans la région de Montréal où elle a pris des photos des produits et des publicités de l'Opposante. La raison pour laquelle M<sup>me</sup> Louis-Pierre joint l'Affidavit Pietrantonio à son affidavit est que, à la date de son affidavit, il n'était pas possible, compte tenu de la pandémie de COVID-19, de se rendre en personne dans des bars et des restaurants pour prendre des photos et effectuer le même exercice que celui de M<sup>me</sup> Pietrantonio pour son affidavit produit à titre de Pièce MLP-25.

### ***Preuve de la Requérante***

[17] La preuve de la Requérante est composée de deux affidavits de Patrick Balzamo, analyste-rechercheur à CompuMark, une société de recherche en propriété intellectuelle, souscrits le 9 février 2021 (le Premier affidavit Balzamo) et le 11 novembre 2022 (le Deuxième affidavit Balzamo), respectivement.

[18] Les Premier et Deuxième affidavits Balzamo fournissent, à titre de Pièce PB-1 dans chaque cas, les résultats d'une [TRADUCTION] « Recherche de dilution du registre » (*Canada Trade-Mark Register Dilution (How Common) Search*) pour le terme « BUD (OR) BUDS » en liaison avec des produits et services liés au cannabis. Les résultats (ci-après appelés Rapport A et Rapport B, respectivement) comprennent des imprimés de la base de données du registre des marques de commerce du Canada.

[19] M. Balzamo a été contre-interrogé au sujet de chacun de ses affidavits (et interrogé de nouveau par la Requérante au sujet de son Premier affidavit) et les transcriptions et réponses aux engagements ont été versées au dossier.

### ***Contre-preuve de l'Opposante***

[20] L'Opposante a produit l'affidavit de Debopriya Kar, souscrit le 18 novembre 2021. M<sup>me</sup> Kar était, à l'époque, technicienne juridique employée par l'agent au dossier de l'Opposante. M<sup>me</sup> Kar joint à son affidavit une copie du statut de marque de commerce de la demande d'enregistrement de marque de commerce de tiers n° 1,892,965 pour BUDWISE qui était incluse dans les rapports de recherche susmentionnés de M. Balzamo. M<sup>me</sup> Kar n'a pas été contre-interrogée au sujet de son affidavit, lequel constitue une contre-preuve acceptable.

[21] L'Opposante a également produit des copies certifiées des trois enregistrements liés au cannabis susmentionnés (en plus des copies fournies à l'égard de la liste initiale des marques de commerce plaidées par l'Opposante, incluse à titre de Pièce PB-1 dans l'Affidavit Van Den Bulck).

### **ANALYSE DES MOTIFS D'OPPOSITION**

#### ***Non-enregistrabilité de la Marque en vertu de l'article 12(1)d) de la Loi***

[22] L'Opposante a fait valoir que la Marque n'est pas enregistrable parce qu'elle crée de la confusion avec les marques de commerce déposées de l'Opposante énoncées à l'annexe B de ma décision.

[23] J'ai exercé mon pouvoir discrétionnaire pour consulter le registre et confirmer que les enregistrements plaidés par l'Opposante existent toujours [voir *Quaker Oats Co Ltd of Canada c Menu Foods Ltd* (1986), 11 CPR (3d) 410 (COMC)].

[24] Comme l'Opposante s'est acquittée de son fardeau de preuve, la Requérante doit donc établir, selon la prépondérance des probabilités, qu'il n'y a aucune probabilité raisonnable de confusion entre la Marque et l'un des enregistrements plaidés par l'Opposante.

[25] À cet égard, j'insiste sur le fait que les marques déposées de l'Opposante doivent être examinées individuellement, et non collectivement en tant que « famille de marques », aux fins de l'évaluation de la probabilité de confusion avec la Marque. Toutefois, comme il en sera question ci-

dessous, la preuve de l'existence d'une famille de marques est une circonstance de l'espèce pertinente dans chaque affaire.

### Le test en matière de confusion

[26] Le test à appliquer pour déterminer s'il y a confusion est celui de la première impression et du souvenir imparfait. L'article 6(2) de la Loi prévoit que l'emploi d'une marque de commerce crée de la confusion avec une autre marque de commerce lorsque l'emploi des deux marques de commerce dans la même région serait susceptible de faire conclure que les produits liés à ces marques de commerce sont fabriqués, vendus, donnés à bail ou loués, ou que les services liés à ces marques sont loués ou exécutés, par la même personne, que ces produits ou ces services soient ou non de la même catégorie générale ou figurent ou non dans la même classe de la classification de Nice.

[27] Ainsi, l'article 6(2) de la Loi ne concerne pas la confusion entre les marques de commerce elles-mêmes, mais la confusion portant à croire que les produits ou les services provenant d'une source proviennent d'une autre source. De plus, lorsqu'il est probable que le public présumera que les produits ou services du requérant sont approuvés, autorisés ou appuyés par l'opposant, de sorte qu'il existe un état de doute et d'incertitude dans l'esprit de la clientèle, il s'ensuit que les marques de commerce créent de la confusion [voir *Glen-Warren Productions Ltd c Gertex Hosiery Ltd* (1990), 29 CPR (3d) 7 (CF 1<sup>re</sup> inst) au para 21].

[28] Dans l'application du test en matière de confusion, le registraire doit tenir compte de toutes les circonstances de l'espèce, y compris celles expressément énoncées à l'article 6(5) de la Loi. Le poids à accorder à chaque facteur peut varier selon les circonstances [voir *Mattel, Inc c 3894207 Canada Inc*, 2006 CSC 22, 49 CPR (4th) 22; *Veuve Clicquot*, précitée; et *Masterpiece Inc c Alavida Lifestyles Inc*, 2011 CSC 27, 92 CPR (4th) 361 pour un examen approfondi des principes généraux qui régissent le test en matière de confusion]. Ces facteurs sont examinés ci-dessous.

[29] Lors de l'audience, l'Opposante a fait valoir que ses trois enregistrements liés au cannabis susmentionnés pour les marques de commerce BUDWEISER (LMC1,099,717), BUD LIGHT (LMC1,101,995) et BUDWEISER en nœud papillon (2015 en couleurs) & Dessin (LMC1,099,715) doivent être [TRADUCTION] « au centre » de mon analyse, particulièrement l'enregistrement n° LMC1,101,995 pour BUD LIGHT. Je suis d'accord avec l'Opposante et je concentrerai mon

analyse sur ces trois enregistrements. Si l'Opposante n'obtient pas gain de cause avec ces marques citées, elle n'obtiendrait pas un résultat plus favorable avec l'une de ses autres marques de commerce déposées.

*Le caractère distinctif inhérent des marques de commerce et la mesure dans laquelle elles sont devenues connues*

[30] Le caractère distinctif inhérent d'une marque de commerce fait référence à son originalité. Les marques de commerce composées dans l'ensemble ou en partie de mots descriptifs des articles à vendre ou des services à offrir attirent une portée plus limitée de protection qu'un mot inventé, unique ou non descriptif ou un dessin original [voir *General Motors Corp c Bellows*, [1949] RCS 678, citant *Office Cleaning Services Ltd c Westminster Window & General Cleaners, Ltd* (1946), 63 CPR 39 à la p 41 (CL); et *Fairmont Properties Ltd c Fairmont Hotel Management LP*, 2008 CF 876].

[31] Tant dans ses observations écrites qu'à l'audience, l'Opposante a soutenu que la Marque [TRADUCTION] « est composée d'une série de mots courants du dictionnaire sans caractère distinctif inhérent, sauf pour le mot BUD ». Je ne trouve pas cet argument convaincant.

[32] Comme souligné à l'Opposante lors de l'audience, je note que les définitions du mot BUD qui se trouvent dans le dictionnaire *Paperback Oxford Canadian Dictionary*, deuxième édition, 2006, comprennent les suivantes [voir *Tradall SA c Devil's Martini Inc*, 2011 COMC 65 (CanLII) au para 29, lequel permet au registraire de prendre connaissance d'office de définitions de dictionnaires] :

[TRADUCTION]

*n. 1 a* pousse immature en forme de nœud de laquelle une tige, une feuille ou une fleur se développe  
[...] **3** *informel* marijuana •v. [...]

[33] Compte tenu de la définition informelle ci-dessus, laquelle précède la légalisation du cannabis le 17 octobre 2018, j'estime que le mot BUD dans le contexte des Produits et Services visés par la Demande peut facilement être compris comme faisant référence au cannabis. Cela étant, je ne suis pas d'accord avec l'Opposante pour dire qu'il s'agit de l'élément le plus distinctif de la Marque. J'estime plutôt que la Marque sera probablement perçue dans son ensemble comme un slogan qui

peut également faire office de marque de commerce (bien qu'ayant un caractère distinctif inhérent faible).

[34] Dans le même ordre d'idées, j'estime que la marque de commerce BUD LIGHT de l'Opposante possède un faible caractère distinctif inhérent dans le contexte des produits et services liés au cannabis de l'Opposante en soi. Cependant, la marque de commerce BUDWEISER de l'Opposante possède un niveau plus élevé de caractère distinctif inhérent puisqu'elle n'a aucune signification en anglais ou en français.

[35] Le fait qu'il existe d'autres marques de commerce « BUD » inscrites au registre est cohérent avec la définition du dictionnaire de ce mot abordé ci-dessus. La preuve de l'état du registre présentée par la Requérante et son incidence potentielle sur mon analyse de la confusion sera abordée de façon plus détaillée ci-dessous.

[36] Le caractère distinctif d'une marque de commerce peut être renforcé en faisant en sorte qu'elle devienne connue au moyen de la promotion ou de l'emploi.

[37] Rien dans la preuve n'indique que la Marque a été employée ou est devenue connue au Canada dans une quelconque mesure.

[38] Il n'y a également aucune preuve qui indique que les marques de commerce déposées de l'Opposante *liées au cannabis* ont été employées ou sont devenues connues au Canada dans une quelconque mesure. En effet, l'Opposante a concédé lors de l'audience que la preuve au dossier était silencieuse à cet égard. Cependant, comme je l'expliquerai plus loin, j'estime que l'emploi étendu et établi de longue date des marques de commerce de l'Opposante BUDWEISER (tant sous forme nominale que figurative) et BUD LIGHT en liaison avec la bière, ainsi que la preuve d'emploi par l'Opposante de certaines de ses autres marques de commerce formées de BUD comprenant les Marques de commerce BUD, constituent des circonstances de l'espèce supplémentaires pertinentes en l'espèce.

[39] En bref, l'analyse générale de ce premier facteur ne favorise significativement aucune des parties.

*Durée d'emploi des marques de commerce*

[40] Compte tenu de mes commentaires exprimés ci-dessus, ce facteur ne favorise également pas l'une ou l'autre des parties dans la mesure où les marques de commerce déposées de l'Opposante liées au cannabis sont concernées.

*Genre de produits, services ou entreprises; et nature du commerce*

[41] Pour évaluer le genre de produits, services ou entreprise et la nature du commerce, je dois comparer l'état déclaratif des Produits et Services de la Requérante avec l'état déclaratif des produits et/ou des services dans les enregistrements invoqués par l'Opposante [*Henkel Kommanditgesellschaft auf Aktien c Super Dragon Import Export Inc* (1986), 12 CPR (3d) 110 (CAF); *Mr Submarine Ltd c Amandista Investments Ltd* (1987), 19 CPR (3d) 3 (CAF)].

[42] Je suis d'accord avec l'Opposante pour dire que le genre des Produits et Services visés par la Demande et celui de chacun des enregistrements de l'Opposante liés au cannabis se chevauchent clairement. En l'absence de preuve du contraire, il est juste de supposer que les voies de commercialisation des parties seraient les mêmes ou se chevaucheraient à l'égard de ces produits et services.

[43] Par conséquent, ces troisième et quatrième facteurs favorisent l'Opposante dans la mesure où chacun de ses enregistrements liés au cannabis est concerné.

*Degré de ressemblance entre les marques de commerce, notamment dans la présentation ou le son, ou dans les idées qu'elles suggèrent*

[44] Lorsqu'on examine le degré de ressemblance entre les marques de commerce, on doit les considérer dans leur totalité; il n'est pas correct de les placer côte à côte et de comparer et d'observer des ressemblances ou des différences entre les éléments ou les composantes des marques de commerce [*Veuve Clicquot*, précitée, au para 20].

[45] Dans *Masterpiece*, précitée, au paragraphe 64, la Cour a également indiqué que, bien que dans certains cas, le premier mot ou la première syllabe d'une marque de commerce soit l'élément le plus important aux fins de la distinction, l'approche préférable à l'examen de la ressemblance consiste à « se demander d'abord si l'un des aspects de celle-ci est particulièrement frappant ou unique ».

[46] Dans ses observations écrites et lors de l'audience, les représentations de l'Opposante se sont concentrées sur la notoriété acquise par sa marque BUD (principalement avec la bière) et les ressemblances existant entre la Marque et les divers slogans employés au fil des ans par l'Opposante dans la mise en marché de sa bière, comme « THIS BUD'S FOR YOU » (enregistrée sous les numéros LMC435446 et LMC261007, selon les détails indiqués à l'annexe B), « ÇA VAUT UNE BUD », « GRAB SOME BUDS » (enregistrées sous le numéro LMC818398, selon les détails indiqués à l'annexe B), « THIS BUD IS YOURS » et « BUD AND BURGERS ». Comme l'a mentionné M. Van Den Bulck dans son affidavit (abordé ci-dessous), la marque de commerce BUD est une contraction du mot BUDWEISER pour ceux qui connaissent la bière de l'Opposante vendue sous cette marque de commerce. J'aborderai les observations de l'Opposante à cet égard dans mon analyse des circonstances additionnelles de l'espèce.

[47] Revenant à chacun des trois enregistrements de marques de commerce liées au cannabis de l'Opposante, j'estime qu'il n'existe aucune ressemblance entre la Marque et la marque de commerce BUDWEISER de l'Opposante (dans les formats de marque nominale et figurative).

[48] Il existe un degré limité de ressemblance entre la Marque et la marque de commerce BUD LIGHT de l'Opposante, puisque les deux comprennent le mot BUD. À cet égard, je suis d'accord avec l'Opposante pour dire que ce mot serait probablement perçu comme le [TRADUCTION] « point focal » de la Marque. En effet, ce mot donne un sens à la première partie de la Marque, en ce que c'est ce qui « [TRADUCTION] AIDE LES GENS À SE SENTIR MIEUX ». De plus, conformément au principe établi au paragraphe 55 de *Masterpiece*, précitée, rien n'empêche la Requérante d'illustrer la Marque d'une manière qui met l'accent sur le mot BUD, puisque l'enregistrement d'une marque nominale permet de l'employer dans « la taille, le style de lettres, la couleur ou le motif de son choix », étant entendu, toutefois, qu'« il faut faire attention de ne pas accorder une portée trop large au principe formulé au paragraphe 55 de l'affaire *Masterpiece*, puisqu'il ne serait ainsi plus nécessaire d'enregistrer une marque figurative lorsque l'on possède une marque nominale [...] Lorsque l'on compare les marques, l'examen est toujours limité à un "emploi [...] dans le champ d'application d'un enregistrement" (*Masterpiece* au para 59) » [*Pizzaiolo Restaurants inc c Les Restaurants La Pizzaiolle inc*, 2016 CAF 265 au para 33].

[49] Cela me mène à me tourner vers les autres circonstances de l'espèce avec l'objectif de déterminer comment les idées suggérées par la Marque pourraient suggérer l'Opposante aux consommateurs.

*Autres circonstances de l'espèce*

Preuve de l'état du registre

[50] Comme il est indiqué ci-dessus, la Requérante a fourni, au moyen des Premier et Deuxième affidavits Balzamo, les résultats d'une recherche de [TRADUCTION] « dilution » pour le terme « BUD (OR) BUDS » en liaison avec des produits et services liés au cannabis.

[51] La preuve de l'état du registre n'est pertinente que dans la mesure où elle permet de faire des inférences quant à l'état du marché [*Ports International Ltd c Dunlop Ltd*, 1992 CarswellNat 1431 (COMC); et *Welch Foods Inc c Del Monte Corp*, 1992 CarswellNat 178, (CF 1<sup>re</sup> inst)]. Des inférences quant à l'état du marché ne peuvent être faites de cette preuve que si un grand nombre de marques de commerce pertinentes sont trouvées [*Kellogg Salada Canada Inc c Maximum Nutrition Ltd* (1992), 1992 CanLII 14792 (CAF), 43 CPR (3d) 349 (CAF); *McDowell c Laverana GmbH & Co KG*, 2017 CF 327 aux para 41 à 46]. Les marques de commerce pertinentes comprennent celles qui (i) sont enregistrées; (ii) concernent des produits et services similaires à ceux des marques en cause; et (iii) incluent l'élément en cause en tant qu'élément important [*Sobeys West Inc c Schwan's IP, LLC*, 2015 COMC 38].

[52] En l'espèce, et comme l'a souligné l'Opposante lors de l'audience, un examen des rapports de recherche de M. Balzamo dévoile que la grande majorité des résultats obtenus par ses recherches concernent des demandes d'enregistrement de marques de commerce qui n'étaient pas rendues à l'étape de l'enregistrement aux dates des recherches. Les autres résultats concernent les marques de commerce déposées de tiers suivantes :

*Rapport A :*

Marque de commerce	Enregistrement n°	Produits ou services
--------------------	-------------------	----------------------

THE BUD STORE	LMC964,782	[TRADUCTION] (1) Marijuana, cannabis, dérivés du cannabis, accessoires facilitant la consommation de drogues, nommément [...]
BUDMUD	LMC1,059,627	[TRADUCTION] [...] (2) Publications imprimées, nommément bulletins d'information, feuillets publicitaires, brochures, manuels de formation et dépliants dans les domaines de l'horticulture et de la culture de plants de cannabis [...] (3) Consultation dans les domaines de l'horticulture et de la culture des plantes de cannabis.
Logo Budflo	LMC1,058,792	[TRADUCTION] (1) Huiles de cannabis à usage cosmétique; lotions pour la peau au cannabis. (2) Huile de cannabis contenant du tétrahydrocannabinol à usage pharmaceutique; huile de cannabis contenant du cannabidiol à usage pharmaceutique. [...] (4) Huiles de cannabis à usage alimentaire. (5) Aliments contenant du cannabis, nommément [...] (6) Cannabis frais; plants de cannabis vivants; graines de cannabis pour l'ensemencement, graines de cannabis non transformées pour huiles. (7) Produits liés au cannabis, nommément cannabis séché; huiles de cannabis à fumer à l'aide d'un vaporisateur oral; [...]. [...]
Budtanicals; et Dessin et Budtanicals	LMC999,152; et LMC1,011,583	[TRADUCTION] (1) Produits ayant trait au cannabis, nommément boissons, nommément [...] concentrés de marijuana, nommément cannabis sous forme de cristaux et teintures, larmes de phénix, nommément huile infusée de marijuana pour le traitement du cancer, de la scoliose multiple, du diabète [...] produits comestibles à base de marijuana, nommément carrés au chocolat, biscuits et bonbons, produits cosmétiques infusés de marijuana, nommément lotions et boules de bain, fleurs de marijuana et huile infusée de marijuana.

		<p>(1) Diffusion d'information dans les domaines des dispensaires de marijuana thérapeutique et des clubs de compassion au public, aux particuliers et aux entreprises de marijuana thérapeutique.</p> <p>– et –</p> <p>(1) Distribution en gros de produits liés au cannabis, nommément [...]</p> <p>(1) Diffusion d'information dans les domaines des dispensaires de marijuana thérapeutique et des clubs de compassion au public, aux particuliers et aux entreprises de marijuana thérapeutique.</p>
BUDTREE; et Logo BUDTREE	LMC1,081,439; et LMC1,081,440	[TRADUCTION] (1) [...] offre d'un répertoire d'information en ligne concernant les fournisseurs de cannabis et de produits liés au cannabis, nommément de livres, d'œuvres artistiques, de vêtements et d'accessoires vestimentaires, de produits de santé et de beauté ainsi que d'accessoires pour producteurs et consommateurs dans les domaines du cannabis et de la culture du cannabis.
BUDISTA	LMC1,084,803	[TRADUCTION] (1) Services éducatifs dans les domaines de la marijuana, du cannabis et des huiles de cannabis récréatifs et thérapeutiques; services de consultation et de conseil dans les domaines de la consommation de marijuana et de cannabis, ainsi que de l'évaluation, de la sélection et de l'offre à des tiers de marijuana et de cannabis.
BUDMAIL; et BUDMAIL & Dessin	LMC1,044,789; et LMC1,065,112	[TRADUCTION] [...] (1) Services de vente, de distribution et de livraison de cannabis médicinal, de produits de boulangerie-pâtisserie au cannabis, de produits, d'extraits et de concentrés de cannabis ainsi que de boissons au cannabis comestibles, d'équipement pour la culture et l'extraction de cannabis médicinal, ainsi que d'articles divers pour l'ingestion de cannabis médicinal, nommément de pipes, d'atomiseurs, de bongs et de cigarettes électroniques.

		(2) Offre de magazines en ligne ainsi qu'exploitation de blogues et de forums dans le domaine du cannabis médicinal.
5 BUDS CANNABIS;  et  FIVE BUDS CANNABIS	LMC1,085,528;  et  LMC1,084,968	[TRADUCTION] (1) Huiles alimentaires contenant des dérivés de cannabis. (2) Produits alimentaires contenant des dérivés de cannabis, nommément [...] (3) Plants de cannabis vivants; graines de cannabis à usage horticole. (4) Cannabis séché; marijuana séchée; équipement et accessoires pour préparer, consommer et ranger de la marijuana et du cannabis, nommément [...] (1) Vente en ligne et au détail de marijuana, de cannabis, de produits alimentaires, d'huiles et d'extraits à base de cannabis, d'équipement et d'accessoires, nommément [...]
BREW BUDZ	LMC1,070,085	[TRADUCTION] (1) Boissons chaudes enrichies à usage médical, nommément [...] contenant du cannabis pharmaceutique, nommément de la marijuana thérapeutique, et vendues dans des contenants à usage unique pour appareils d'infusion de boissons. Boissons chaudes, nommément [...] contenant du cannabis pharmaceutique, nommément de la marijuana thérapeutique, et vendues dans des contenants à usage unique pour appareils d'infusion de boissons.
Blues Brothers Bud	LMC1,065,066	[TRADUCTION] (1) Cannabis et marijuana Indica et Sativa à usage médical et non médical; produits en lien avec le cannabis et la marijuana Indica et Sativa à usage médical et non médical, nommément [...] dérivés de cannabis et de marijuana Indica et Sativa à usage médical et non médical, nommément [...] comprimés et capsules, nommément comprimés et capsules contenant du cannabis ou des dérivés de cannabis, nommément [...] produits alimentaires et comestibles, nommément chocolats, produits de boulangerie-pâtisserie, bonbons [...] contenant du cannabis, du haschich, des résines de cannabis et des huiles de cannabis.

		<p>(2) Mécanismes d'administration et articles pour fumeurs pour la consommation de cannabis, nommément [...]</p> <p>(4) Produits chimiques, vaporisateurs, inhalateurs et produits à ingérer pour la détection et la suppression de particules, de résidus, d'odeurs et de vapeurs de cannabinoïdes internes et externes.</p> <p>(1) Culture, reproduction, production, traitement, distribution, services d'expédition de colis, et sensibilisation du public aux avantages de l'utilisation de cannabis Indica et Sativa et de produits connexes, nommément [...]</p> <p>(2) Vente au détail et en ligne de cannabis Indica et Sativa médical et non médical et de produits connexes nommément [...]</p> <p>(3) Vente au détail et en ligne de mécanismes d'administration et d'articles pour fumeurs pour la consommation de cannabis, nommément [...]</p> <p>(5) Vente au détail et en ligne de produits chimiques, de vaporisateurs, d'inhalateurs et de produits à ingérer pour la détection et la suppression de particules, de résidus, d'odeurs et de vapeurs de cannabinoïdes internes et externes.</p> <p>(6) Vente au détail et en gros de logiciels et de matériel informatique de paiement électronique, d'applications mobiles permettant de surveiller le commerce relatif à la vente du cannabis et des produits dérivés ainsi que les devises générées par leur vente, nommément [...] services de paiement électronique, nommément traitement et transmission électroniques de fonds; développement et offre de matériel informatique et de logiciels pour le traitement et la gestion des ventes de cannabis.</p>
WEST COAST BUD & Dessin	LMC1,048,195	<p>[TRADUCTION] (1) 1) cannabis thérapeutique pour le soulagement des douleurs névralgiques [...]</p> <p>(2) dérivés du cannabis, nommément beurres, huiles, haschich [...]</p> <p>(1) Vente au détail et en ligne de marijuana, de cannabis thérapeutique, de clones de</p>

		cannabis, nommément de boutures, de semis et de plants de cannabis ainsi que de dérivés du cannabis, nommément de beurres, d'huiles, de haschich [...] (2) Production, transformation et distribution de marijuana, de cannabis thérapeutique [...]
TRAILER PARK BUDS	LMC1,061,919	[TRADUCTION] (1) Dérivés du cannabis, nommément beurres, huiles, haschichs [...] tous pour le soulagement temporaire des crises d'épilepsie, pour le traitement et le soulagement de la nausée causée par la chimiothérapie, des spasmes musculaires causés par la sclérose en plaques, de la douleur névralgique [...] huiles, extraits et teintures de cannabis, tous pour le soulagement temporaire des crises d'épilepsie, pour le traitement et le soulagement de la nausée causée par la chimiothérapie, des spasmes musculaires causés par la sclérose en plaques, de la douleur névralgique [...] [...] (8) Produits de marijuana et de cannabis comestibles, nommément grignotines à base de marijuana et grignotines à base de cannabis, plus précisément pâtisseries [...] (9) Plants de cannabis vivants; graines de plantes, nommément graines de cannabis. (10) Cannabis séché; accessoires pour fumeurs, nommément [...]

*Rapport B (je reproduis seulement les enregistrements de marques de commerce qui n'étaient pas déjà compris dans le rapport A).*

Marque de commerce	Enregistrement n°	Produits ou services
CANACA, YOUR BUD	LMC1,121,091; et LMC1,101,035	[TRADUCTION] [...] (2) Dérivés de cannabis, nommément résines et huiles à usage alimentaire. (3) Produits alimentaires contenant du cannabis, des résines de cannabis et des huiles de cannabis, nommément bonbons,

		<p>chocolats, brownies contenant de la marijuana, biscuits; thé au cannabis.</p> <p>(4) Plants de cannabis vivants; graines de cannabis.</p> <p>(5) Cannabis et marijuana récréatifs à fumer; cannabis et marijuana récréatifs à vaporiser; dérivés de cannabis, nommément résines et huiles à fumer; dérivés de cannabis, nommément résines et huiles pour cigarettes électroniques; dérivés de cannabis, nommément résines et huiles pour vaporisateurs oraux pour fumer.</p> <p>(1) Vente en gros et vente de marijuana et de cannabis, d'extraits de cannabis, de graines de cannabis et de plants de cannabis; vente de cannabis séché; vente de produits alimentaires contenant du cannabis; vente de casquettes, d'articles vestimentaires de sport, de tee-shirts, de chandails molletonnés, de chemises, de tuques et de vêtements tout-aller; offre de marijuana et de cannabis, d'extraits de cannabis, de graines de cannabis et de plants de cannabis à des grossistes; offre de cannabis séché à des grossistes; offre de produits alimentaires contenant du cannabis à des grossistes; offre de casquettes, d'articles vestimentaires de sport, de tee-shirts, de chandails molletonnés, de chemises, de tuques et de vêtements tout-aller à des grossistes.</p> <p>(2) Offre d'information dans le domaine du cannabis par un site Web [...]</p>
YOUR BUD	LMC1,113,538	[TRADUCTION] (1) Offre d'information dans le domaine du cannabis par un site Web.
BUD BARN SOCIETY	LMC1,107,113	<p>[TRADUCTION] (1) [...]</p> <p>(2) Teintures, huiles et crèmes contenant du cannabidiol et du tétrahydrocannabinol à usage médical externe; huiles contenant du cannabidiol et du tétrahydrocannabinol à usage médical interne.</p> <p>(3) Vidéos didactiques et éducatives dans les domaines du cannabis, de la consommation de cannabis, de la culture de</p>

		<p>plants de cannabis, du séchage et de la maturation de cannabis à fumer et à consommer avec des vaporisateurs ainsi que de l'extraction de composés chimiques de plants de cannabis, le tout sur disques optiques préenregistrés et téléchargeable par Internet.</p> <p>[...]</p> <p>(9) Fleurs de cannabis séchées à fumer et à consommer avec des vaporisateurs électroniques; résines, huiles et extraits de cannabis à fumer et à consommer avec des vaporisateurs oraux électroniques pour fumer; pipes et pipes à eau; boîtes à cigares pourvues d'un humidificateur; papier à cigarettes; vaporisateurs oraux électroniques pour fumer du cannabis et des extraits de cannabis [...]</p> <p>(1) Magasins spécialisés dans la vente en gros et au détail de cannabis et d'articles pour fumeurs.</p> <p>(2) Séchage, taille et maturation de cannabis pour des tiers; services de transformation de cannabis [...]</p>
BUD GENIUS	LMC994,978	[TRADUCTION] (1) Services éducatifs dans les domaines de la marijuana et du cannabis thérapeutiques; diffusion d'information dans le domaine de la marijuana et du cannabis thérapeutiques.
Let's Be Buds	LMC1,113,512	<p>[TRADUCTION] (1) Extraits de cannabis, nommément huile de cannabis à usage alimentaire.</p> <p>(2) Thé au cannabis; aliments contenant du cannabis, nommément tablettes de chocolat contenant du cannabis.</p> <p>(3) Plants de cannabis vivants.</p> <p>(4) Cannabis séché à fumer.</p> <p>(1) [...] concessions dans les domaines de la marijuana et du cannabis.</p> <p>(2) Fabrication sur mesure d'aliments contenant du cannabis, nommément de brownies.</p> <p>(3) Culture de plants de marijuana.</p>

[53] Dans ses observations écrites et lors de l'audience, l'Opposante a fait valoir que les rapports de recherche de M. Balzamo n'avaient aucune valeur probante et qu'on devrait leur accorder peu ou pas de poids dans le contexte de cette procédure. Je suis partiellement en désaccord.

[54] Premièrement, je ne suis pas convaincue par les observations de l'Opposante selon lesquelles [TRADUCTION] « les critères [de recherche] employés par M. Balzamo n'ont aucun lien ou aucune relation avec la classification de Nice » et qu'il y aurait des incongruités dans le [TRADUCTION] « système de regroupement » interne de CompuMark qui prétend catégoriser les résultats de recherche d'une manière [TRADUCTION] « uniforme et conviviale ». Selon moi, ce qui importe est que 1) que les critères de recherche soient clairement identifiés dans chacun des rapports de recherche (cela comprend l'identification de la nature des produits ou services couverts par la recherche, peu importe si les classes de Nice correspondantes sont expressément indiquées); et 2) que les rapports fournissent les détails des marques de commerce trouvées par les recherches (c.-à-d. leur statut (si elles sont enregistrées ou non), les noms des propriétaires, l'état déclaratif des produits et services détaillé, etc.). Les rapports A et B fournissent chacun ces renseignements. Notamment, chaque rapport indique la marque recherchée comme [TRADUCTION] « BUD (ou) BUDS » en liaison avec [TRADUCTION] « des produits et services associés au cannabis, nommément le cannabis séché, le cannabidiol, les accessoires pour fumer le cannabis; les services de vente de détail du cannabis » et fournit également les détails complets de chaque marque de commerce trouvée par la recherche.

[55] Deuxièmement, je ne suis pas convaincue par l'observation de l'Opposante selon laquelle M. Balzamo a [TRADUCTION] « admis » lors de son premier contre-interrogatoire que la marque de commerce BUD LIGHT de l'Opposante (LMC1101995) est semblable dans la présentation et le son au critère textuel employé par la recherche (BUDS ou BUDS). Le mandat de M. Balzamo n'était pas de donner une opinion sur la probabilité de confusion, mais simplement de fournir une liste de marques de commerce qui correspondent au critère de recherche : la marque de commerce déposée BUD LIGHT susmentionnée de l'Opposante étant l'une d'elles et ayant été indiquée dans les rapports A et B, peu importe le groupe de présentation de CompuMark. Dans le même ordre d'idées, je ne suis pas convaincue par l'observation de l'Opposante que M. Balzamo a [TRADUCTION] « admis » au cours de son premier et de son deuxième contre-interrogatoire [TRADUCTION] « qu'il n'avait pas vérifié la présence de produits arborant les marques dans le marché canadien ou même

approfondi sa recherche au-delà de la base de données de CompuMark ». Une fois de plus, son mandat était simplement de parcourir le registre canadien des marques de commerce.

[56] Troisièmement, je ne suis pas d'accord avec la position de l'Opposante selon laquelle [TRADUCTION] « la jurisprudence reconnaît que pour arriver à une conclusion de dilution, il *doit* [nécessairement] y avoir une preuve d'emploi » [mon accentuation].

[57] Comme l'a établi le registraire dans *Via Rail Canada Inc. et Via Transportation, Inc.*, 2023 COMC 155 :

[TRADUCTION]

[84] L'existence commune d'un certain élément dans les marques de commerce tend à amener les acheteurs à prêter plus d'attention aux autres caractéristiques des marques de commerce et à les distinguer par ces autres caractéristiques [voir *Polo Ralph Lauren Corp c United States Polo Assn* (2000), 9 CPR (4th) 51 (CAF); et *Maximum Nutrition Ltd c Kellogg Salada Canada Inc* (1992), 43 CPR (3d) 349 (CAF)].

[85] Cependant, ce principe exige que les marques de commerce composées de l'élément commun aient un emploi plutôt répandu dans le même marché [*Maximum Nutrition*, précité]. L'état du registre est pertinent à cet égard, mais seulement dans la mesure qu'il est possible d'en tirer des conclusions au sujet de l'état du marché. Lorsqu'un grand nombre de marques de commerce pertinentes sont trouvées dans le registre, cela peut donner une certaine indication de l'état du marché, permettant au registraire de conclure à l'existence d'à tout le moins un certain emploi de l'élément que les marques de commerce ont toutes en commun [voir *Maximum Nutrition*, précité]. Lorsque le nombre de marques de commerce pertinentes trouvées dans le registre n'est pas grand, une preuve d'emploi doit être fournie [*McDowell c Laverana GmbH & Co KG*, 2017 CF 327].

[...]

[91] Je suis d'accord avec la Requérante qu'un tel seuil précis n'existe pas. En effet, dans *Hawke & Company Outfitters LLC c Retail Royalty Company*, 2012 CF 1539, la Cour fédérale a noté que le nombre exact de marques semblables nécessaires pour démontrer que l'élément d'une marque a été couramment adopté comme composante de marques de commerce employées en liaison avec les produits les services pertinents à la date pertinente dépend des faits de l'espèce. Dans *Ecletic Edge Inc c Gildan Apparel (Canada) LP* 2015 CF 1332, la Cour fédérale a expliqué que ce « n'est pas la quantité ou les chiffres seuls qui importent, mais plutôt la qualité des éléments de preuve montrant l'emploi réel [de l'élément] commun [...] dans le secteur pertinent au Canada » [au para 92]. À cet égard, je note également l'avertissement de la Cour fédérale dans *Hawke* qu'une recherche du registre n'est pas la meilleure façon d'établir l'état du marché, puisque le fait qu'une marque figure dans le registre ne démontre pas qu'elle est employée, qu'elle était employée à la date pertinente ou qu'elle est employée en liaison avec des produits ou services semblables à ceux des parties, ou l'étendue de l'un de ces cas d'emploi. La Cour fédérale a confirmé ces commentaires dans *Canada Bread Company, Limited c Dr Smood ApS*, 2019 CF 306, notant qu'il demeure « très difficile de savoir » quelles conclusions que l'on peut légitimement tirer de l'état du registre sans la preuve d'emploi de l'élément commun fait par les tiers dans le marché [au para 61].

[...]

[94] Comme il est indiqué ci-dessus, la conclusion qui doit être tirée est que les marques de commerce comprenant l'élément commun ont un « emploi plutôt répandu » dans le marché dans lequel les marques de commerce faisant l'objet de considérations sont employées ou le seront [*Maximum Nutrition*, précité, au para 14] et de telles conclusions peuvent seulement être tirées lorsque le nombre d'enregistrements pertinents est grand [*McDowell*, précité, à 42].

[95] À titre d'exemple, dans *Kellogg*, une telle conclusion est tirée lorsque la preuve de l'état du registre démontre plus de 50 enregistrements de marques de commerce pertinentes et plus de 40 noms commerciaux contenant l'élément NUTRI. En revanche, dans *McDowell*, la preuve de l'état du registre n'a démontré que 10 marques de commerce déposées (au nom de seulement sept propriétaires différents) qui contenaient le mot HONEY comme caractéristique dominante, ce qui a été jugé comme insuffisant par le tribunal pour arriver à une conclusion que HONEY était une expression commune dans le commerce, en l'absence de preuve d'emploi réel.

[96] La Requérante cite *Perfection Foods Ltd c Otto Pick & Sons Seeds Ltd* (1986), 8 CPR (3d) 551 (COMC), où la preuve d'environ 10 enregistrements pour la marque de commerce PERFECTION couvrant un large éventail de produits a été considérée comme mettant l'accent, à tout le moins dans une certaine mesure, sur la faiblesse inhérente des marques de commerce des parties et soulignant la capacité du consommateur moyen à distinguer les produits des différentes parties vendus sous la marque de commerce identique PERFECTION. Cependant, *Perfection Foods* était une affaire où les produits respectifs des parties, des graines de gazon et des produits laitiers, ont été considérés comme étant [TRADUCTION] « totalement différents » [à 554]. Il ne s'agit pas d'une affaire où il a été conclu que la preuve de l'état du registre diminuait la probabilité de confusion entre les marques de commerce pour l'emploi en liaison avec des services semblables ou des commerces qui se chevauchent.

[97] Je note que la Requérante cite également un certain nombre de décisions antérieures supplémentaires où il a été déterminé que l'état du registre diminuait la probabilité de confusion. Cependant, chaque affaire doit être jugée selon les faits qui lui sont propres. Par exemple, les marques de commerce en question peuvent être descriptives plutôt que suggestives ou il peut y avoir la preuve d'un marché pertinent plus large ou de l'emploi par des tiers véritables de l'élément commun dans le marché. Je note également que les affaires qui précèdent la directive de la Cour fédérale dans *McDowell* concernant les conclusions qui peuvent être tirées de façon appropriée d'un nombre relativement petit de marques de commerce pertinentes au registre doivent être interprétées avec prudence.

[58] Dans la décision *ViaRail*, le registraire a ultimement conclu qu'il n'y avait que cinq enregistrements de tiers pertinents et que ce nombre était trop petit pour permettre de tirer une conclusion significative concernant l'état du marché. Pareillement, je note que dans *Caterpillar Inc c Puma SE*, 2021 CF 974, la preuve de l'état du registre présentée à la Cour impliquait 13 marques de commerce pertinentes, un nombre qui a été considéré comme correspondant davantage à celui dans *McDowell* et insuffisant pour tirer une quelconque conclusion quant à l'état du marché, particulièrement en l'absence d'un quelconque emploi dans le marché démontré.

[59] En l'espèce, et selon les résultats de recherche soulignés ci-dessus, j'estime qu'il y a 17 marques de commerce déposées (si je combine la marque nominale et la version figurative de

chacune des cinq paires de marques de commerce énumérées ci-dessus) appartenant à 17 propriétaires différents qui sont, présumément, pertinentes. Bien que je sois prête à conclure que l'existence de ces enregistrements de tiers puisse constituer une circonstance de l'espèce en faveur de la Requérante, puisque cela souligne le caractère descriptif du mot BUD dans le contexte de produits et services associés au cannabis en accord avec la définition du dictionnaire reproduite plus tôt dans ma décision, je suis réticente à y accorder un poids significatif ou à considérer que cela soit déterminant en l'espèce. En effet, en l'absence de toute observation de la part de la Requérante, je tends à être d'accord avec l'Opposante que ce nombre de marques de commerce est, en soi, sans doute trop petit pour me permettre de tirer des conclusions significatives concernant l'état du marché.

#### La notoriété acquise par les marques de bière de l'Opposante

[60] L'Opposante fait valoir que ses marques de commerce BUDWEISER et BUD LIGHT sont célèbres au Canada en liaison avec la bière et que sa marque BUD est très bien connue au Canada comme abréviation pour la bière BUDWEISER, découlant de sa vaste réputation et mise en marché.

[61] Selon mon examen ci-dessous de l'Affidavit Van Den Bulck (et, incidemment, de l'Affidavit Pietrantonio), je n'ai aucune difficulté à accepter que les marques de commerce BUDWEISER et BUD LIGHT de l'Opposante sont devenues très bien connues, voire même célèbres, au Canada, en liaison avec la bière. Je suis également prête à accepter que la preuve établit que la marque de commerce BUD de l'Opposante est devenue bien connue au Canada en tant qu'abréviation de la bière BUDWEISER, découlant, entre autres, de quelques-uns des slogans publicitaires ou de marketing de la bière de l'Opposante employés au fil des ans.

#### *Affidavit Van Den Bulck*

[62] Je résume ci-dessous ces parties de l'Affidavit Van Den Bulck que je considère comme les plus pertinentes à l'égard de l'étendue de l'emploi et de la promotion des marques de commerce BUDWEISER et BUD LIGHT de l'Opposante et d'autres marques de commerce invoquées formant sa famille alléguée de marques de commerce BUD. À cet égard, je souligne que M. Van Den Bulck fait souvent référence aux Marques de commerce BUD collectivement et j'en ferai de même dans mon examen de son affidavit.

[63] M. Van Den Bulck atteste essentiellement de ce qui suit dans son affidavit :

- L'Opposante est une filiale à part entière d'ABI. L'Opposante est une brasserie [TRADUCTION] « mondialement célèbre » établie à St. Louis, au Missouri, dont le siège social se trouve en Belgique [para 4 à 6].
- L'Opposant emploie la marque de commerce BUDWEISER au Canada depuis au moins aussi tôt que 1903. Depuis 1982, la marque de bière BUDWEISER a été brassée au Canada par Labatt Brewing Company Ltd. (« Labatt ») sous une licence de l'Opposante [para 9 et 10]. À des fins de clarification, toutes les références à l'Opposante dans ma décision engloberont sa licenciée autorisée Labatt.
- Depuis 1980 jusqu'à aujourd'hui, l'Opposante a employé la marque de commerce BUDWEISER, y compris sa variante BUD ou d'autres marques de commerce composées de BUD, avec un large éventail de produits et de services y compris, sans toutefois s'y limiter, la bière (comme des vêtements, des contenants pour breuvages (notamment des verres à bière et des bouteilles d'eau), des parapluies, des accessoires de bar et de restaurant, etc.) [para 12 et 17].
- La marque de commerce BUD est une contraction de la marque de commerce BUDWEISER et est employée par les consommateurs partout dans le monde et notamment au Canada comme diminutif de la marque de commerce BUDWEISER et pour identifier les produits de l'Opposante [para 15].
- Au fil des années, l'Opposante a employé et emploie toujours la marque de commerce BUD pour faire référence à ses produits dans différentes campagnes importantes au Canada, y compris, sans toutefois s'y limiter, « THIS BUD'S FOR YOU », « ÇA VAUT UNE BUD », « GRAB SOME BUDS », « THIS BUD IS YOURS » et « BUD AND BURGERS » [para 16].
- Les produits de l'Opposante sont vendus dans des bars, des restaurants et des cafés, ainsi que dans des boutiques de détail de bière, dans des épiceries et dans des dépanneurs [para 48].
- Les ventes brutes approximatives de la bière BUDWEISER entre 2014 et 2018 au Canada étaient de 3,8 milliards de dollars, représentant approximativement 1 130 000 000 litres de bière. À titre d'illustration, si ce chiffre est converti en nombre de bouteilles de 341 ml,

l'Opposante a vendu approximativement 3,3 milliards de bouteilles de bière BUDWEISER au Canada seulement pour la période de 2014 à 2018 [para 49 et 50].

- Les ventes brutes approximatives de la bière BUD LIGHT entre 2014 et 2018 au Canada étaient de 2 milliards de dollars [para 51].
- Les ventes canadiennes des marchandises collatérales arborant les Marques de commerce BUD ont totalisé plus de 1 million de dollars entre 2018 et 2020 [para 38 et 39]. Cependant, aucune ventilation par produit et par marque de commerce n'est fournie.
- Les chiffres approximatifs de marketing et de publicité pour la bière BUDWEISER (et sa variante de marque de commerce BUD) entre 2013 et 2018 totalisent 150 millions de dollars. Des montants semblables ont été dépensés par l'Opposante pour le marketing et la publicité de sa bière BUD LIGHT (et sa variante de marque de commerce BUD) [para 56 et 57].
- L'Opposante fait la promotion des Marques de commerce BUD lors d'événements sportifs au Canada, notamment le hockey, le baseball et le football. Notamment, l'Opposante a un accord de parrainage ou de partenariat avec les ligues majeures de sports professionnels diffusées et annoncées au Canada, y compris la Ligue nationale de hockey (LNH), la National Football League (NFL), la Major League Soccer (MLS) et la Ligue majeure de baseball (LMB) [para 20 et 21]. À titre d'exemple, M. Van Den Bulck explique que pour la saison de 2017 de la LMB à elle seule, l'Opposante a dépensé plus de 2 millions de dollars en publicités pour les Marques de commerce BUD, ciblant les amateurs de baseball canadiens et les Blue Jays de Toronto. Cela comprenait des publicités à la télévision, à la radio XM et sur les médias sociaux, ainsi que dans des articles promotionnels [para 29].
- Également, la marque de commerce BUD a notamment été mise en vedette dans la campagne BUD & BURGERS, lancée depuis au moins aussi tôt que 2015. Plus particulièrement, M. Van Den Bulck explique que, pour l'essentiel, sur des milliers de menus au Canada, l'Opposante s'assure que les Canadiens ont la possibilité d'essayer le combo BUD & HAMBURGERS et de découvrir pourquoi ils forment une paire idéale. Le slogan promotionnel et la marque de commerce employés pour cet événement est « BUD & BURGERS ». En 2016, le budget attribué à cette campagne était de plus de 5,5 millions de dollars pour la production d'une vidéo promotionnelle pour la télévision et d'autres médias, l'emballage, la dégustation et des bannières touchant les consommateurs partout au Canada. M. Van Den Bulck explique en outre que, dans le cadre de cette campagne, l'Opposante s'est

associée également avec une entreprise de production pour créer cinq épisodes d'une émission originale où des chefs canadiens étaient invités à cuisiner leur hamburger et où les Marques de commerce BUD étaient employées et annoncées tout au long desdits épisodes, lesquels, selon les affirmations de M. Van Den Bulck, ont généré un total de plus de 4,7 millions de vues. Au cours de la campagne BUD & BURGERS de 2016, l'Opposante a également offert des coupons aux consommateurs canadiens avec la chance de gagner différents prix. Au final, près de 1 800 établissements, y compris des restaurants, des bars et des cafés, de partout au Canada ont vendu l'offre de combo BUD & BURGERS pour la campagne [para 40 à 45].

- La marque de commerce BUDWEISER est également annoncée et employée en liaison avec des performances musicales et des services connexes. Un centre de spectacles de 16 000 places au centre-ville de Toronto, en Ontario, nommé BUDWEISER STAGE offre de nombreux concerts d'artistes les plus populaires au monde [par 59]. Dans le même ordre d'idées, le centre de divertissement sportif à London, en Ontario, nommé BUDWEISER GARDENS, a accueilli 10 000 événements depuis son ouverture en 2002 [para 31].

[64] Après avoir examiné les diverses pièces jointes à l'Affidavit Van Den Bulck qui visent à démontrer l'emploi et l'annonce des Marques de commerce BUD au Canada, je note que les seules marques de commerce ou les seuls slogans promotionnels fournis à titre de preuve composés de la marque de commerce BUD de l'Opposante sont THIS BUD'S FOR YOU (qui figure bien en vue sur les affiches du stade de baseball des Blue Jays de Toronto [Pièce PB-3] et également sur un carrosse de condiments [Pièce PB-9]) et BUD & BURGERS (pour lequel il y a toute une gamme d'exemples d'emploi et d'annonce, y compris, entre autres, à l'intérieur et à l'extérieur de restaurants et de bars [Pièce PB-10]). En effet, bien que M. Van Den Bulck fasse souvent référence dans son affidavit aux Marques de commerce BUD collectivement, la plupart des pièces se concentrent sur les marques de commerce BUDWEISER et BUD LIGHT en liaison avec la bière. Dans le même ordre d'idées, la plupart des pièces qui visent à démontrer l'emploi des Marques de commerce BUD de l'Opposante au Canada jointes à titre de Pièces LP-1 à LP-9 à l'Affidavit Pietrantonio se concentrent sur les marques de commerce BUDWEISER et BUD LIGHT en liaison avec la bière et démontrent également l'emploi, incidemment, du slogan français de l'Opposante ÇA VAUT UNE BUD (nommément, sur une affiche d'un dépanneur [Pièce LP-5], une carte de comptoir dans un

restaurant et un bar [Pièce LP-7] et un levier de robinet employé pour verser de la bière à pression BUDWEISER dans un bar et dans un bistro [Pièce LP-2], tous situés à Montréal, au Québec). Néanmoins, selon une interprétation raisonnable de l’Affidavit Van Den Bulck dans son ensemble, je suis prête à conclure que la preuve qui précède est suffisante pour appuyer ma conclusion ci-dessus selon laquelle la preuve établit que la marque de commerce BUD de l’Opposante est devenue bien connue au Canada en tant qu’abréviation de la bière BUDWEISER.

[65] Selon ma lecture des décisions *Mattel* et *Veuve Clicquot*, précitées, la question devient ainsi celle de savoir si la notoriété acquise par les marques de commerce BUDWEISER, BUD LIGHT et BUD de l’Opposante peut transcender la bière de façon à créer une [TRADUCTION] « association mentale » dans l’esprit du consommateur moyen entre les marques de bière de l’Opposante et les Produits et Services visés par la Demande. En l’absence de toute observation contraire de la part de la Requérante, je suis d’accord avec l’Opposante que la preuve fournie peut appuyer une telle conclusion. À cet égard, je note que quelques-unes des pièces jointes à l’Affidavit Louis-Pierre fournissent une certaine preuve de chevauchement entre le cannabis récréatif et l’alcool dans le genre général des produits et d’un potentiel de chevauchement dans la base de consommateurs cibles [voir, par exemple, les Pièces MLP-1, MLP-2 et MLP-3].

[66] En résumé, j’estime que la notoriété acquise par les marques de commerce BUDWEISER, BUD LIGHT et BUD de l’Opposante en liaison avec la bière constitue une circonstance de l’espèce pertinente qui favorise l’Opposante.

#### Famille de marques BUD de l’Opposante

[67] L’Opposante fait valoir qu’elle est la propriétaire d’une famille de marques de commerce, toutes contenant le mot BUD, et, par conséquent, qu’elle devrait bénéficier d’une portée élargie de protection [voir *McDonald’s Corporation c Yogi Yogurt Ltd* (1982), 66 CPR (2d) 101 (CF 1<sup>re</sup> inst)].

[68] On ne peut pas présumer qu’il existe une famille de marques dans le cadre d’une procédure d’opposition. Une partie cherchant à établir une famille de marques doit établir qu’elle emploie plus d’une ou deux marques de commerce au sein de la famille alléguée [*Techniquip Ltd c Assoc olympique canadienne* (1998), 145 FTR 59, (CF 1<sup>re</sup> inst)].

[69] En l'espèce, la preuve établit indubitablement l'emploi des marques de commerce BUDWEISER et BUD LIGHT en liaison avec la bière (et, incidemment, avec certaines marchandises collatérales) et des slogans THIS BUD'S FOR YOU, ÇA VAUT UNE BUD et BUD & BURGERS. Cependant, j'estime que la question de savoir si ces slogans ont été employés à titre de marques de commerce comme telles en vertu de l'article 4 de la Loi est douteuse. En effet, sauf pour l'exemple isolé de présentation de THIS BUD'S FOR YOU sur un carrosse à condiments [Pièce PB-9], j'estime que les phrases THIS BUD'S FOR YOU, ÇA VAUT UNE BUD et BUD & BURGERS ont été employées dans des slogans de marketing pour annoncer les produits de bière de l'Opposante, plutôt que comme marques de commerce en tant que telles pour distinguer les produits de l'Opposante. De plus, même si une famille de marques de commerce formées de BUD existe, la preuve est que cette famille concerne l'entreprise de bière de l'Opposante et n'est pas associée aux produits et services associés au cannabis.

[70] Par conséquent, je conclus que ce facteur ne favorise que nominalement l'Opposante.

#### Conclusion – probabilité de confusion

[71] Comme il est indiqué ci-dessus, la Requérante a le fardeau ultime d'établir, selon la prépondérance des probabilités, qu'il n'y a pas de probabilité de confusion entre les marques de commerce en cause. La présence d'un fardeau ultime qui incombe à la Requérante signifie que, s'il est impossible d'arriver à une conclusion déterminante une fois que toute la preuve a été présentée, la question doit être tranchée à l'encontre de la Requérante.

[72] Ayant considéré l'ensemble des circonstances de l'espèce, j'estime que les probabilités sont équilibrées entre une conclusion de confusion et une conclusion d'absence de confusion, à tout le moins dans la mesure où la marque de commerce déposée BUD LIGHT de l'Opposante en liaison avec les produits et services de cannabis est concernée.

[73] Bien que je reconnaisse qu'il n'y a qu'un degré limité de ressemblance entre la Marque et cette marque de l'Opposante, et que les marques de commerce des parties liées au cannabis sont intrinsèquement faibles, je reste dans un état de doute concernant la question de confusion. Plus particulièrement, compte tenu de la notoriété acquise par les marques de commerce de l'Opposante BUDWEISER, BUD LIGHT et BUD en liaison avec la bière et l'emploi par l'Opposante des slogans

de marketing THIS BUD'S FOR YOU, ÇA VAUT UNE BUD et BUD & BURGERS, je ne suis pas convaincue qu'une personne ayant un souvenir imparfait de la marque de commerce déposée BUD LIGHT liée au cannabis de l'Opposante ne conclurait pas, sous le coup de la première impression et d'un souvenir imparfait, que les Produits et Services de la Requérante proviennent de la même source ou sont autrement liés à l'Opposante. En effet, la Marque pourrait être perçue comme un jeu de mots qui suggère non seulement l'effet agréable de la marijuana, mais qui fait également un parallèle, ou un clin d'œil, avec celui que procure la bière de l'Opposante.

[74] Puisque c'est à la Requérante qu'il incombe de démontrer, selon la prépondérance des probabilités, qu'il n'y a aucune probabilité raisonnable de confusion, je dois trancher à l'encontre de la Requérante.

### ***Autres motifs d'opposition***

[75] Puisque l'opposition est déjà accueillie dans le cadre du motif d'opposition fondé sur l'article 12(1)d), je n'estime pas qu'il soit nécessaire de me prononcer sur les autres motifs d'opposition.

### **DÉCISION**

[76] Dans l'exercice des pouvoirs qui m'ont été délégués en vertu des dispositions de l'article 63(3) de la Loi, je rejette la Demande selon les dispositions de l'article 38(12) de la Loi.

---

Annie Robitaille  
Membre  
Commission des oppositions des marques de commerce  
Office de la propriété intellectuelle du Canada

Traduction certifiée conforme  
William Desroches  
Félix Tagne Djom  
Manon Duchesne

## **ANNEXE A**

### ***État déclaratif des Produits et Services de la Demande***

[TRADUCTION]

Produits (classe de Nice et état déclaratif)

3(1) Huile de cannabis à usage cosmétique; huile de chanvre à usage cosmétique; pâtes, nommément pâtes pour le corps, crèmes pour le corps et onguents pour le corps contenant des cannabinoïdes.

5(2) Huile de cannabis pour le traitement du cancer; huile de chanvre pour le traitement du cancer; cannabis médicinal; marijuana médicinale; préparations médicinales contenant des cannabinoïdes pour le traitement de la nausée, des vomissements, de la douleur, de la perte d'appétit, de la tension musculaire, des spasmes musculaires, de l'épilepsie, du glaucome, de la sclérose en plaques, de l'arthrite, de la maladie de Parkinson, du cancer, des maladies gastro-intestinales, des lésions de la moelle épinière, de l'anxiété, du trouble bipolaire, de la dépression, de l'insomnie ainsi que des maladies inflammatoires et des lésions du tissu conjonctif; préparations pharmaceutiques contenant des cannabinoïdes pour le traitement de la nausée, des vomissements, de la douleur, de la perte d'appétit, de la tension musculaire, des spasmes musculaires, de l'épilepsie, du glaucome, de la sclérose en plaques, de l'arthrite, de la maladie de Parkinson, du cancer, des maladies gastro-intestinales, des lésions de la moelle épinière, de l'anxiété, du trouble bipolaire, de la dépression, de l'insomnie ainsi que des maladies inflammatoires et des lésions du tissu conjonctif; produits de santé naturels, nommément protéines de chanvre en poudre pour substituts de repas pour utilisation comme supplément alimentaire; onguents anti-inflammatoires contenant des cannabinoïdes, onguents contre les démangeaisons contenant des cannabinoïdes, onguents antibiotiques contenant des cannabinoïdes, onguents pour les coups de soleil contenant des cannabinoïdes; préparations médicinales contenant des cannabinoïdes pour le traitement de la nausée, des vomissements, de la douleur, de la perte d'appétit, de la tension musculaire, des spasmes musculaires, de l'épilepsie, du glaucome, de la sclérose en plaques, de l'arthrite, de la maladie de Parkinson, du cancer, des maladies gastro-intestinales, des lésions de la moelle épinière, de l'anxiété, du trouble bipolaire, de la dépression, de l'insomnie ainsi que des maladies inflammatoires et des lésions du tissu conjonctif; préparations pharmaceutiques contenant des cannabinoïdes pour le traitement de la nausée, des vomissements, de la douleur, de la perte d'appétit, de la tension musculaire, des spasmes

musculaires, de l'épilepsie, du glaucome, de la sclérose en plaques, de l'arthrite, de la maladie de Parkinson, du cancer, des maladies gastro-intestinales, des lésions de la moelle épinière, de l'anxiété, du trouble bipolaire, de la dépression, de l'insomnie ainsi que des maladies inflammatoires et des lésions du tissu conjonctif; préparations pharmaceutiques pour le traitement de la nausée, des vomissements, de la douleur, de la perte d'appétit, de la tension musculaire, des spasmes musculaires, de l'épilepsie, du glaucome, de la sclérose en plaques, de l'arthrite, de la maladie de Parkinson, du cancer, des maladies gastro-intestinales, des lésions de la moelle épinière, de l'anxiété, du trouble bipolaire, de la dépression, de l'insomnie ainsi que des maladies inflammatoires et des lésions du tissu conjonctif.

29(3) Huile de cannabis à usage alimentaire; huile de chanvre à usage alimentaire; produits de santé naturels, nommément lait de chanvre.

30(4) Produits dérivés de la marijuana, nommément produits alimentaires contenant des cannabinoïdes, nommément biscuits, gâteaux, pâtisseries, brownies, bonbons, barres à base de céréales, chocolat, tablettes de chocolat, barres énergisantes, barres alimentaires énergisantes, barres aux fruits, barres-collations à base de granola, thés; produits de santé naturels, nommément farine de chanvre; produits dérivés du chanvre, nommément biscuits, gâteaux, pâtisseries, brownies, bonbons, barres à base de céréales, chocolat, tablettes de chocolat, barres énergisantes, barres alimentaires énergisantes, barres aux fruits, barres-collations à base de granola, thés; produits de santé naturels, nommément céréales de déjeuner à base de chanvre; produits dérivés du cannabis, nommément produits alimentaires contenant des cannabinoïdes, nommément biscuits, gâteaux, pâtisseries, brownies, bonbons, barres à base de céréales, chocolat, tablettes de chocolat, barres énergisantes, barres alimentaires énergisantes, barres aux fruits, barres-collations à base de granola, thés.

31(5) Plants de cannabis vivants; plants de marijuana vivants; produits de santé naturels, nommément graines de chanvre.

32(6) Produits dérivés de la marijuana, nommément produits alimentaires contenant des cannabinoïdes, nommément boissons fouettées, boissons aux fruits, jus de fruits, boissons gazéifiées, boissons énergisantes; produits dérivés du cannabis, nommément produits alimentaires contenant des cannabinoïdes, nommément boissons fouettées, boissons aux fruits, jus de fruits, boissons gazéifiées, boissons énergisantes.

34(7) Huile de cannabis pour cigarettes électroniques; huile de cannabis pour vaporisateurs oraux pour fumer; huile de chanvre pour cigarettes électroniques; huile de chanvre pour vaporisateurs oraux pour fumer du cannabis séché et de la marijuana séchée; articles divers associés à la marijuana et au cannabis, notamment papier à rouler, pipes, vaporisateurs oraux pour fumeurs. Services (classe de Nice et état déclaratif)

35(1) Vente au détail et en gros et services de concession de marijuana et de cannabis, de produits liés au cannabis et d'extraits de cannabis, notamment de résines de cannabis, de graines de cannabis et de plants de cannabis; vente au détail en ligne de marijuana et de cannabis séchés à fumer, à ingérer et à consommer de façon récréative; vente au détail en ligne de marijuana et de cannabis pour le soulagement de la douleur, pour la relaxation, pour combattre le stress et la fatigue, pour améliorer l'humeur, pour conserver un bon niveau de santé et de bien-être en général, pour soulager l'anxiété, pour soulager la dépression, pour favoriser le sommeil, pour gérer la dépendance aux opioïdes et pour soulager l'épilepsie; vente au détail et en gros de marijuana et de produits dérivés de la marijuana, notamment de produits alimentaires, d'extraits, de produits de santé naturels, de préparations médicinales, de préparations pharmaceutiques, de concentrés, de pâtes, notamment de pâtes, de crèmes et d'onguents, ainsi que d'huiles; vente au détail et en gros d'articles divers associés à la marijuana et au cannabis, notamment de papier à rouler, de pipes, de vaporisateurs, d'équipement médical, ainsi que de pièces et d'accessoires connexes; vente au détail et en gros d'appareils pour la consommation de cannabis et de marijuana, notamment de papier à rouler, de pipes, de vaporisateurs, d'équipement médical, ainsi que de pièces et d'accessoires connexes; vente au détail et en gros de cannabis et de produits dérivés du cannabis, notamment de produits alimentaires, d'extraits, de produits de santé naturels, de préparations médicinales, de préparations pharmaceutiques, de concentrés, de pâtes, notamment de pâtes, de crèmes et d'onguents, ainsi que d'huiles; offre d'un répertoire de renseignements pour les consommateurs dans le domaine de l'emplacement de points de vente de cannabis; marketing, notamment promotion et publicité pour des tiers du traitement des maladies ou des troubles au moyen du cannabis et de la marijuana, ainsi que promotion et publicité pour des tiers de produits utilisés pour l'administration ou la consommation de cannabis et de marijuana pour des tiers; marketing, notamment promotion et publicité pour des tiers du traitement des maladies ou des troubles au moyen du cannabis et de la marijuana, ainsi que promotion et publicité de produits pour l'administration ou la consommation de cannabis et de marijuana pour des tiers.

39(2) Emballage de marijuana et de produits dérivés de la marijuana, nommément de produits alimentaires, d'extraits, de produits de santé naturels, de préparations médicinales, de préparations pharmaceutiques et de concentrés; emballage de cannabis et de produits dérivés du cannabis, nommément de produits alimentaires, d'extraits, de produits de santé naturels, de préparations médicinales, de préparations pharmaceutiques et de concentrés.

40(3) Destruction de cannabis et de marijuana.

41(4) Services éducatifs, nommément diffusion d'information à propos du cannabis thérapeutique et de la marijuana thérapeutique.

42(5) Recherche en matière de cannabis thérapeutique et de marijuana thérapeutique.

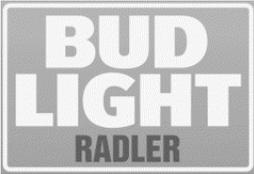
44(6) Culture et récolte de cannabis et de graines de cannabis; offre d'information ayant trait au cannabis thérapeutique et à la marijuana thérapeutique par un site Web.

## **ANNEXE B**

**Liste des marques de commerce déposées appartenant à l'Opposante, telle que reproduite à partir de la déclaration d'opposition modifiée de l'Opposante (les modifications sont soulignées)**

	<b>Marque de commerce de la classe 32</b>	<b>N° d'enregistrement Date d'enregistrement</b>	<b>Produits ou Services</b>
1.	BUD	LMC157723 1968-07-26	[TRADUCTION] Produits : Bière
2.	BUD HOUSE	LMC780658 2010-10-26	[TRADUCTION] Produits : Bière.
3.	BUD LIGHT	LMC377887 1991-01-11	[TRADUCTION] Produits : Bière
4.	BUD LIGHT & Dessin de badge 	LMC907795 2015-07-06	[TRADUCTION] Produits : Bière.
5.	BUD LIGHT & Dessin 	LMC994112 2018-04-10	[TRADUCTION] Produits : Bière
6.	BUD LIGHT & OVAL Dessin 	LMC551072 2001-09-19	[TRADUCTION] Produits : Bière.
7.	BUD LIGHT & Dessin de tache	LMC907957 2015-07-08	[TRADUCTION] Produits : Bière.
8.	BUD LIGHT APPLE	LMC938807 2016-05-25	[TRADUCTION] Produits : Bière aromatisée

9.	BUD LIGHT APPLEA & Dessin 	LMC1004723 2018-09-12	[TRADUCTION] Produits : Bière
10.	BUD LIGHT LIME	LMC787263 2011-01-14	[TRADUCTION] Produits : Bière.
11.	BUD LIGHT LIME & Dessin 	LMC1004737 2018-09-12	[TRADUCTION] Produits : Bière
12.	BUD LIGHT LIME & Dessin de tache 	LMC907958 2015-07-08	[TRADUCTION] Produits : Bière.
13.	BUD LIGHT LIME ARE YOU IN?	LMC818406 2012-02-24	[TRADUCTION] Produits : Bière.
14.	BUD LIGHT LIME STRAW-BER-RITA	LMC933008 2016-03-30	[TRADUCTION] Produits : Bières aromatisées.
15.	BUD LIGHT PLATINUM	LMC899562 2015-03-26	[TRADUCTION] Produits : Bière
16.	BUD LIGHT PLATINUM & Dessin 	LMC899559 2015-03-26	[TRADUCTION] Produits : Bière
17.	BUD LIGHT RADLER	LMC1004000 2018-08-31	[TRADUCTION] Produits : Bière aromatisée

18.	BUD LIGHT RADLER & Dessin 	LMC1003998 2018-08-31	[TRADUCTION] Produits : Bière aromatisée
19.	BUD LIGHT. ARE YOU IN?	LMC819130 2012-03-05	[TRADUCTION] Produits : Bière.
20.	BUD LIME	LMC883185 2014-07-31	[TRADUCTION] Produits : Bière
21.	BUD LIME LIME-A- RITA	LMC904868 2015-05-29	[TRADUCTION] Produits : Bière
22.	BUD LIME MIX-A- RITA	LMC1011267 2018-12-14	[TRADUCTION] Produits : Bière aromatisée
23.	BUD LIME STRAW- BER-RITA	LMC969742 2017-05-02	[TRADUCTION] Produits : Bière.
24.	BUD LIME THE RITAS	LMC1011254 2018-12-14	[TRADUCTION] Produits : Bière aromatisée
25.	BUD MAN	LMC433303 1994-09-16	[TRADUCTION] Produits : Bière.
26.	BUDWEISER	LCD9010 1903-08-07	[TRADUCTION] Produits : Bière.
27.	BUDWEISER & DESSIN 	LMC172014 1970-10-16	[TRADUCTION] Produits : Bière.
28.	BUDWEISER 4	LMC806439 2011-09-12	[TRADUCTION] Produits : Boissons alcoolisées brassées, nommément bière.
29.	BUDWEISER CROWN	LMC873892 2014-03-20	[TRADUCTION] Produits : Bière
30.	BUDWEISER Dessin 	LMC864748 2013-11-08	[TRADUCTION] Produits : Bière.
31.	BUDWEISER Dessin 	LMC864743 2013-11-08	[TRADUCTION] Produits : Bière.

32.	BUDWEISER PROHIBITION BREW Dessin 	LMC1003679 2018-08-27	[TRADUCTION] Produits : Bière non alcoolisée.
33.	BUDWEISER SELECT	LMC726839 2008-10-24	[TRADUCTION] Produits : Bière.
34.	BUDWEISER SELECT & CROWN Dessin 	LMC739769 2009-05-08	[TRADUCTION] Produits : Bière.
35.	BUDWEISER SHOT	LMC854035 2013-06-26	[TRADUCTION] Produits : Bière
36.	BUDWEISER SHOT Dessin 	LMC854042 2013-06-26	[TRADUCTION] Produits : Bière
37.	BUDWEISER SIGNATURE DRAUGHT	LMC960474 2017-01-19	[TRADUCTION] Produits : Bière
38.	BUDWEISER TRUE MUSIC	LMC701731 2007-11-27	[TRADUCTION] Produits : Bière
39.	BUDWEISER UNITED	LMC780395 2010-10-22	[TRADUCTION] Produits : Bière.
40.	GRAB SOME BUDS	LMC818398 2012-02-24	[TRADUCTION] Produits : Bière.
41.	THIS BUD'S FOR YOU	LMC261007 1981-07-17	[TRADUCTION] Produits : Bière

42.	THIS IS THE FAMOUS BUD LIGHT BEER. WE KNOW OF NO BRAND PRODUCED BY ANYOTHER BREWER WHICH IS BREWED AND AGED TO BE MORE REFRESHING. OUR BEECHWOOD AGING PROCESS PRODUCES A LIGHT-BODIED LAGER WITH A FRESHTASTE, A CRISP, CLEAN FINISH, AND A SMOOTH DRINKABILITY.	LMC990013 2018-02-05	[TRADUCTION] Produits : Bière
-----	---	-------------------------	-------------------------------

	<b>Marques de commerce des classes 5, 30 et 31</b>	<b>N° d'enregistrement Date d'enregistrement</b>	<b>Produits ou Services</b>
43.	BUD	LMC174608 1971-02-19	[TRADUCTION] Produits : Levure

	<b>Marques de commerce de la classe 34</b>	<b>N° d'enregistrement Date d'enregistrement</b>	<b>Produits ou Services</b>
44.	BUD LIGHT	LMC745899 2009-08-21	[TRADUCTION] Produits : Briquets pour fumeurs.
45.	BUDWEISER	LMC745896 2009-08-21	[TRADUCTION] Produits : Briquets pour fumeurs.

	<b>Marques de commerce dans les classes <u>3, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 38, 39, 41</u> et 43</b>	<b>N° d'enregistrement Date d'enregistrement</b>	<b>Produits ou Services</b>

46.	<b>#BUD LIGHT LIVING</b> et Dessin (Horizontal) <b>#BUD LIGHT LIVING</b>	LMC1073827 2020-02-28	<p>[TRADUCTION] Produits : Bière; vêtements, nommément chemises; sacs, nommément sacs isothermes; articles promotionnels, nommément ouvre-bouteilles, chaînes porte-clés, réfrigérateurs, haut-parleurs et accessoires électroniques, nommément casques d'écoute et écouteurs; application mobile, nommément logiciel téléchargeable consistant en une application mobile accessible par Internet qui permet l'offre en direct et enregistrée de concerts, de parties et de tournois sportifs, d'événements culturels, nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre, qui permet l'interaction et l'échange de contenu entre utilisateurs dans le domaine du réseautage social en ligne, et qui permet aux utilisateurs de s'inscrire et de participer à des concours en ligne dans le domaine des événements musicaux, sportifs et culturels; chargeurs pour téléphones mobiles; sacs, nommément sacs de plage et sacs de sport.</p> <p>Services : Organisation et tenue de concerts, d'événements sportifs, nommément de parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, d'événements culturels, nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre; promotion de la vente de produits par des concours promotionnels.</p>
47.	<b>#LA VIE BUD LIGHT</b> et Dessin (Horizontal) <b>#LA VIE BUD LIGHT</b>	LMC1073833 2020-02-28	<p>[TRADUCTION] Produits : Bière; vêtements, nommément chemises; sacs, nommément sacs isothermes; articles promotionnels, nommément ouvre-bouteilles, chaînes porte-clés, réfrigérateurs, haut-parleurs et accessoires électroniques, nommément casques d'écoute et écouteurs; application mobile, nommément logiciel téléchargeable consistant en une application mobile accessible par Internet qui permet l'offre en direct et enregistrée de concerts, de parties et de tournois sportifs, d'événements culturels,</p>

			<p>nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre, qui permet l'interaction et l'échange de contenu entre utilisateurs dans le domaine du réseautage social en ligne, et qui permet aux utilisateurs de s'inscrire et de participer à des concours en ligne dans le domaine des événements musicaux, sportifs et culturels; chargeurs pour téléphones mobiles; sacs, nommément sacs de plage et sacs de sport.</p> <p>Services : Organisation et tenue de concerts, d'événements sportifs, nommément de parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, d'événements culturels, nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre; promotion de la vente de produits par des concours promotionnels.</p>
48.	<p>BUD LIGHT LIVING (Empilé) et Dessin (Rectangle)</p> 	<p>LMC1073828 2020-02-28</p>	<p>[TRADUCTION] Produits : Bière; vêtements, nommément chemises; sacs, nommément sacs isothermes; articles promotionnels, nommément ouvre-bouteilles, chaînes porte-clés, réfrigérateurs, haut-parleurs et accessoires électroniques, nommément casques d'écoute et écouteurs; application mobile, nommément logiciel téléchargeable consistant en une application mobile accessible par Internet qui permet l'offre en direct et enregistrée de concerts, de parties et de tournois sportifs, d'événements culturels, nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre, qui permet l'interaction et l'échange de contenu entre utilisateurs dans le domaine du réseautage social en ligne, et qui permet aux utilisateurs de s'inscrire et de participer à des concours en ligne dans le domaine des événements musicaux, sportifs et culturels; chargeurs pour téléphones mobiles; sacs, nommément sacs de plage et sacs de sport.</p> <p>Services : Organisation et tenue de concerts, d'événements sportifs, nommément de parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, d'événements culturels, nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre; promotion de la vente de produits par des concours promotionnels.</p>

49.	<p>BUD LIGHT LIVING &amp; Dessin</p> 	<p>LMC963261 2017-02-17</p>	<p>[TRADUCTION] Produits : (1) Bière; vêtements, nommément chemises; sacs, nommément sacs isothermes; articles promotionnels, nommément ouvre-bouteilles, chaînes porte-clés, réfrigérateurs, haut-parleurs, et accessoires électroniques, nommément casques d'écoute et écouteurs; application mobile, nommément logiciel téléchargeable consistant en une application mobile accessible par Internet offrant des concerts en direct et enregistrés, des parties et des tournois sportifs ainsi que des événements culturels, nommément des expositions d'œuvres d'art, des expositions d'art, des circuits touristiques et des croisières, des spectacles, nommément des spectacles de danse et des pièces de théâtre, et permettant l'interaction et le partage de contenus par les utilisateurs dans le domaine du réseautage social en ligne, et permettant aux utilisateurs de s'inscrire et de participer à des concours en ligne dans le domaine des événements musicaux, sportifs et culturels. (2) Chargeurs pour téléphones mobiles.</p>
50.	<p>BUD WORLD</p>	<p>LMC629659 2005-01-07</p>	<p>[TRADUCTION] Produits : (1) Services de boutique de cadeaux au détail. (2) Services éducatifs, nommément présentations, démonstrations, séminaires et ateliers interactifs dans le domaine de la bière et de la brasserie.</p>
51.	<p>BUDWEISER APPRÉCIEZ DE MANIÈRE RESPONSABLE</p>	<p>LMC852455 2013-06-04</p>	<p>[TRADUCTION] Services : Sensibilisation du public à la consommation responsable de boissons alcoolisées</p>
52.	<p>BUDWEISER GOOD SPORT ENJOY RESPONSIBLY &amp; Dessin de nœud papillon</p> 	<p>LMC948241 2016-09-01</p>	<p>[TRADUCTION] Services : Sensibilisation du public à la consommation d'alcool responsable.</p>

53.	BUDWEISER PLAYOFF PAYOFF	LMC875558 2014-04-11	[TRADUCTION] Services : Promotion de la vente de marchandises par des concours promotionnels et par la distribution d'imprimés connexes; offre d'un site Web de concours dans le domaine du sport par un réseau informatique mondial.
54.	BUDWEISER RED ZEPPELIN	LMC917133 2015-10-15	[TRADUCTION] Produits : Bière; modèles réduits de voyants lumineux de buts de hockey; voyants lumineux compatibles avec Internet, notamment voyants lumineux d'intérieur dont le fonctionnement peut être commandé par un accès Internet sans fil.  Services : Communication d'information, dans les domaines du sport, des concerts et des boissons alcoolisées et non alcoolisées sur des panneaux d'affichage mobiles.
55.	BUDWEISER STAGE	LMC1001796 2018-07-30	[TRADUCTION] Produits : Affiches, livres, cartes postales, emballage-cadeau, autocollants pour pare-chocs, écussons brodés, cartes d'invitation et autocollants; calendriers; vêtements, notamment chemises, chandails, gilets, vestes, tabliers, casquettes, chandails molletonnés, pantalons et hauts, shorts, tee-shirts; accessoires vestimentaires, notamment portefeuilles, bretelles, bandeaux, chapeaux, foulards, visières, ceintures, parapluies et boucles d'oreilles; sacs, notamment sacs en plastique, fourre-tout, housses à vêtements, sacs de sport, sacs isothermes, malles, sacs à dos, sacs banane, bagages et sacs à main; verrerie et accessoires connexes, notamment verres à boire, gobelets en plastique, verres à bière, chopes, grandes tasses, tasses, gourdes de sport, sous-verre et porte-gobelets isothermes, manchons; articles ménagers, notamment canettes en métal, tabliers, serviettes de table en papier et en tissu, napperons en papier et en tissu, glacières, seaux à glace, bacs à bière, notamment contenants à boissons, tireuses à bière, plateaux de service et images encadrées; articles de fantaisie, notamment crayons, stylos, horloges, lunettes de soleil, chaînes porte-clés, stylos, montres, macarons et macarons de fantaisie, épinglettes et épinglettes de fantaisie, ouvre-bouteilles, briquets, miroirs, cartes à jouer, bâtons de hockey, rondelles de hockey, albums souvenirs, photos, cartes postales, enseignes au néon et banderoles en tissu, drapeaux en tissu, jouets, notamment jouets en peluche, animaux et poupées rembourrés, canettes musicales, notamment articles de fantaisie à piles qui bougent en réaction au son, affiches, casse-tête, calendriers, clés USB à mémoire flash vierges et autocollants; CD et DVD préenregistrés de films et de musique; CD préenregistrés de musique et de jeux informatiques;

			tapis de souris.
--	--	--	------------------

		<p>Services : Services de divertissement et d'éducation, notamment organisation et commandite de concerts, d'événements sportifs, notamment de parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey et de pièces de théâtre dans des salles de spectacle, ainsi qu'offre de salles de congrès; exploitation de kiosques de vente au détail de livres souvenirs et d'affiches imprimés, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de sacs, de verrerie, d'articles ménagers, de jouets, de CD et de DVD préenregistrés de films, de musique et de jeux informatiques; tapis de souris; services de bar, notamment offre de boissons alcoolisées et non alcoolisées à des tiers; services alimentaires au détail, notamment service d'aliments à des tiers dans un stade; promotion des produits et des services de tiers par l'association des produits et des services de commanditaires avec certains événements sportifs, notamment des parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey et certains événements de divertissement, notamment des concerts et des pièces de théâtre dans des salles de spectacle; services de réservation de billets, services de billetterie, notamment vente de billets et de bons d'échange pour des événements sportifs et de divertissement offerts par des tiers; exploitation de points de vente au détail d'articles promotionnels, de souvenirs et d'articles de fantaisie, notamment de livres souvenirs et d'affiches imprimés, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de sacs, de verrerie, d'articles ménagers, de jouets, de CD et de DVD préenregistrés de films, de musique et de jeux informatiques; tapis de souris; production d'émissions de télévision par câble; production d'émissions de radio et de télévision; distribution d'émissions de télévision pour des systèmes de câblodistribution; organisation et tenue de parties de baseball, de parties de football, de parties de basketball, de parties de soccer, de compétitions d'arts martiaux, de combats de lutte, de compétitions de motocross, de compétitions de gymnastique, d'expositions culturelles et religieuses, de festivals culturels et religieux, de prestations de musique, de spectacles de patinage sur glace, de salons commerciaux, notamment de salons automobiles et de salons nautiques et de concerts présentés devant public ainsi qu'à la télévision, à la radio, et sur Internet, ainsi qu'offre d'installations de cinéma; services de publicité, notamment placement de publicité pour des tiers, publicité par panneau d'affichage électronique des produits et des services de tiers, publicité collective des produits et des services de tiers et marketing lié à la vente de produits et de services par des concours promotionnels et la distribution d'imprimés connexes, diffusion de matériel publicitaire pour le compte de tiers; location</p>
--	--	--

			<p>de panneaux d'affichage, de panneaux et d'espaces publicitaires pour la publicité des produits et des services de tiers; services de parcs de stationnement pour véhicules; activités de financement pour le compte de tiers; offre d'installations sportives (stades), ainsi que services de salle de divertissement pour des événements de divertissement et des événements informatifs, notamment pour des concerts, des événements sportifs, notamment des parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, des pièces de théâtre dans des salles de spectacle ainsi qu'offre de salles de congrès; transport par autobus et services de bus navette.</p>
--	--	--	---

		<p>baseball, de football, de basketball et de hockey et certains événements de divertissement, notamment des concerts et des pièces de théâtre dans des salles de spectacle; services de réservation de billets, services de billetterie, notamment vente de billets et de bons d'échange pour des événements sportifs et de divertissement offerts par des tiers; exploitation de points de vente au détail d'articles promotionnels, de souvenirs et d'articles de fantaisie, notamment de livres souvenirs et d'affiches imprimés, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de sacs, de verrerie, d'articles ménagers, de jouets, de CD et de DVD préenregistrés de films, de musique et de jeux informatiques; tapis de souris; production d'émissions de télévision par câble; production d'émissions de radio et de télévision; distribution d'émissions de télévision pour des systèmes de câblodistribution; organisation et tenue de parties de baseball, de parties de football, de parties de basketball, de parties de soccer, de compétitions d'arts martiaux, de combats de lutte, de compétitions de motocross, de compétitions de gymnastique, d'expositions culturelles et religieuses, de festivals culturels et religieux, de prestations de musique, de spectacles de patinage sur glace, de salons commerciaux, notamment de salons automobiles et de salons nautiques et de concerts présentés devant public ainsi qu'à la télévision, à la radio, et sur Internet, ainsi qu'offre d'installations de cinéma; services de publicité, notamment placement de publicité pour des tiers, publicité par panneau d'affichage électronique des produits et des services de tiers, publicité collective des produits et des services de tiers et marketing lié à la vente de produits et de services par des concours promotionnels et la distribution d'imprimés connexes, diffusion de matériel publicitaire pour le compte de tiers; location de panneaux d'affichage, de panneaux et d'espaces publicitaires pour la publicité des produits et des services de tiers; services de parcs de stationnement pour véhicules; activités de financement pour le compte de tiers; offre d'installations sportives (stades), ainsi que services de salle de divertissement pour des événements de divertissement et des événements informatifs, notamment pour des concerts, des événements sportifs, notamment des parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, des pièces de théâtre dans des salles de spectacle ainsi qu'offre de salles de congrès; transport par autobus et services de bus navette.</p>
--	--	---

56.	<p>LA VIE BUD LIGHT (Empilé) et Dessin (Rectangle)</p> 	<p>LMC1004719 2018-09-12</p>	<p>[TRADUCTION] Produits : Bière; vêtements, nommément chemises; sacs, nommément sacs isothermes; articles promotionnels, nommément ouvre-bouteilles, chaînes porte-clés, réfrigérateurs, haut-parleurs et accessoires électroniques, nommément casques d'écoute et écouteurs; application mobile, nommément logiciel téléchargeable consistant en une application mobile accessible par Internet qui permet l'offre en direct et enregistrée de concerts, de parties et de tournois sportifs, d'événements culturels, nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre, qui permet l'interaction et l'échange de contenu entre utilisateurs dans le domaine du réseautage social en ligne, et qui permet aux utilisateurs de s'inscrire et de participer à des concours en ligne dans le domaine des événements musicaux, sportifs et culturels; chargeurs pour téléphones mobiles; sacs, nommément sacs de plage et sacs de sport.</p> <p>Services : (1) Organisation et tenue de concerts, d'événements sportifs, nommément de parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, d'événements culturels, nommément d'expositions d'œuvres d'art, d'expositions d'art, de circuits touristiques et de croisières, ainsi que de spectacles, nommément de spectacles de danse et de pièces de théâtre; promotion de la vente de produits par des concours promotionnels.</p>
57.	<p>BUDWEISER STAGE &amp; Dessin (Empilé)</p> 	<p>LMC1065019 2019-12-03</p>	<p>[TRADUCTION] Produits : Affiches, livres, cartes postales, emballage-cadeau, autocollants pour pare-chocs, écussons brodés, cartes d'invitation et autocollants; calendriers; vêtements, nommément chemises, chandails, gilets, vestes, tabliers, casquettes, chandails molletonnés, pantalons et hauts, shorts, tee-shirts; accessoires vestimentaires, nommément portefeuilles, bretelles, bandeaux, chapeaux, foulards, visières, ceintures, parapluies et boucles d'oreilles; sacs, nommément sacs en plastique, fourre-tout, housses à vêtements, sacs de sport, sacs isothermes, mallettes, sacs à dos, sacs banane, bagages et sacs à main; verrerie et accessoires connexes, nommément verres à boire, gobelets en plastique, verres à bière, chopes, grandes tasses, tasses, gourdes de sport, sous-verre et porte-gobelets isothermes, manchons; articles ménagers, nommément canettes en métal, tabliers, serviettes de table en papier et en tissu, napperons en papier et en tissu, glacières, seaux à glace, bacs à bière, nommément contenant à boissons, tireuses à bière, plateaux de service et images encadrées; articles de fantaisie, nommément crayons, stylos, horloges,</p>

			lunettes de soleil, chaînes porte-clés, stylos, montres, macarons et macarons de fantaisie,
--	--	--	--

		<p>épinglettes et épinglettes de fantaisie, ouvre-bouteilles, briquets, miroirs, cartes à jouer, bâtons de hockey, rondelles de hockey, albums souvenirs, photos, cartes postales, enseignes au néon et banderoles en tissu, drapeaux en tissu, jouets, notamment jouets en peluche, animaux et poupées rembourrés, canettes musicales, notamment articles de fantaisie à piles qui bougent en réaction au son, affiches, casse-tête, calendriers, clés USB à mémoire flash vierges et autocollants; CD et DVD préenregistrés de films et de musique; CD préenregistrés de musique et de jeux informatiques; tapis de souris.</p> <p>Services : (1) Services de divertissement et d'éducation, notamment organisation et commandite de concerts, d'événements sportifs, notamment de parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey et de pièces de théâtre dans des salles de spectacle, ainsi qu'offre de salles de congrès; exploitation de kiosques de vente au détail de livres souvenirs et d'affiches imprimés, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de sacs, de verrerie, d'articles ménagers, de jouets, de CD et de DVD préenregistrés de films, de musique et de jeux informatiques; tapis de souris; services de bar, notamment offre de boissons alcoolisées et non alcoolisées à des tiers; services alimentaires au détail, notamment service d'aliments à des tiers dans un stade; promotion des produits et des services de tiers par l'association des produits et des services de commanditaires avec certains événements sportifs, notamment des parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey et certains événements de divertissement, notamment des concerts et des pièces de théâtre dans des salles de spectacle; services de réservation de billets, services de billetterie, notamment vente de billets et de bons d'échange pour des événements sportifs et de divertissement offerts par des tiers; exploitation de points de vente au détail d'articles promotionnels, de souvenirs et d'articles de fantaisie, notamment de livres souvenirs et d'affiches imprimés, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de sacs, de verrerie, d'articles ménagers, de jouets, de CD et de DVD préenregistrés de films, de musique et de jeux informatiques; tapis de souris; production</p>
--	--	---

		<p>d'émissions de télévision par câble; production d'émissions de radio et de télévision; distribution d'émissions de télévision pour des systèmes de câblodistribution; organisation et tenue de parties de baseball, de parties de football, de parties de basketball, de parties de soccer, de compétitions d'arts martiaux, de combats de lutte, de compétitions de motocross, de compétitions de gymnastique, d'expositions culturelles et religieuses, de festivals culturels et religieux, de prestations de musique, de spectacles de patinage sur glace, de salons commerciaux, nommément de salons automobiles et de salons nautiques et de concerts présentés devant public ainsi qu'à la télévision, à la radio, et sur Internet, ainsi qu'offre d'installations de cinéma; services de publicité, nommément placement de publicité pour des tiers, publicité par panneau d'affichage électronique des produits et des services de tiers, publicité collective des produits et des services de tiers et marketing lié à la vente de produits et de services par des concours promotionnels et la distribution d'imprimés connexes, diffusion de matériel publicitaire pour le compte de tiers; location de panneaux d'affichage, de panneaux et d'espaces publicitaires pour la publicité des produits et des services de tiers; services de parcs de stationnement pour véhicules; activités de financement pour le compte de tiers; offre d'installations sportives (stades), ainsi que services de salle de divertissement pour des événements de divertissement et des événements informatifs, nommément pour des concerts, des événements sportifs, nommément des parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, des pièces de théâtre dans des salles de spectacle ainsi qu'offre de salles de congrès; transport par autobus et services de bus navette.</p>
--	--	--

58.	<p>BUDWEISER STAGE &amp; Dessin (Horizontal)</p> <p><i>Budweiser</i> <b>STAGE</b></p>	<p>LMC1065023 2019-12-03</p>	<p>[TRADUCTION] Produits : Affiches, livres, cartes postales, emballage-cadeau, autocollants pour pare-chocs, écussons brodés, cartes d'invitation et autocollants; calendriers; vêtements, nommément chemises, chandails, gilets, vestes, tabliers, casquettes, chandails molletonnés, pantalons et hauts, shorts, tee-shirts; accessoires vestimentaires, nommément portefeuilles, bretelles, bandeaux, chapeaux, foulards, visières, ceintures, parapluies et boucles d'oreilles; sacs, nommément sacs en plastique, fourre-tout, housses à vêtements, sacs de sport, sacs isothermes, mallettes, sacs à dos, sacs banane, bagages et sacs à main; verrerie et accessoires connexes, nommément verres à boire, gobelets en plastique, verres à bière, chopes, grandes tasses, tasses, gourdes de sport, sous-verre et porte-gobelets isothermes, manchons; articles ménagers, nommément canettes en métal, tabliers, serviettes de table en papier et en tissu, napperons en papier et en tissu, glacières, seaux à glace, bacs à bière, nommément contenant à boissons, tireuses à bière, plateaux de service et images encadrées; articles de fantaisie, nommément crayons, stylos, horloges, lunettes de soleil, chaînes porte-clés, stylos, montres, macarons et macarons de fantaisie, épinglettes et épinglettes de fantaisie, ouvre-bouteilles, briquets, miroirs, cartes à jouer, bâtons de hockey, rondelles de hockey, albums souvenirs, photos, cartes postales, enseignes au néon et banderoles en tissu, drapeaux en tissu, jouets, nommément jouets en peluche, animaux et poupées rembourrés, canettes musicales, nommément articles de fantaisie à piles qui bougent en réaction au son, affiches, casse-tête, calendriers, clés USB à mémoire flash vierges et autocollants; CD et DVD préenregistrés de films et de musique; CD préenregistrés de musique et de jeux informatiques; tapis de souris.</p> <p>Services : Services de divertissement et d'éducation, nommément organisation et commandite de concerts, d'événements sportifs, nommément de parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey et de pièces de théâtre dans des salles de spectacle, ainsi qu'offre de salles de congrès; exploitation de kiosques de vente au détail de livres souvenirs et d'affiches imprimés, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de sacs, de verrerie, d'articles ménagers, de jouets, de CD et de</p>
-----	---	----------------------------------	--

			<p>DVD préenregistrés de films, de musique et de jeux informatiques; tapis de souris; services de bar, nommément offre de boissons alcoolisées et non alcoolisées à des tiers; services alimentaires au détail, nommément service d'aliments à des tiers dans un stade; promotion des produits et des services de tiers par l'association des produits et des services de commanditaires avec certains événements sportifs, nommément des parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey et certains événements de divertissement, nommément des concerts et des pièces de théâtre dans des salles de spectacle; services de réservation de billets, services de billetterie, nommément vente de billets et de bons d'échange pour des événements sportifs et de divertissement offerts par des tiers; exploitation de points de vente au détail d'articles promotionnels, de souvenirs et d'articles de fantaisie, nommément de livres souvenirs et d'affiches imprimés, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de sacs, de verrerie, d'articles ménagers, de jouets, de CD et de DVD préenregistrés de films, de musique et de jeux informatiques; tapis de souris; production d'émissions de télévision par câble; production d'émissions de radio et de télévision; distribution d'émissions de télévision pour des systèmes de câblodistribution; organisation et tenue de parties de baseball, de parties de football, de parties de basketball, de parties de soccer, de compétitions d'arts martiaux, de combats de lutte, de compétitions de motocross, de compétitions de gymnastique, d'expositions culturelles et religieuses, de festivals culturels et religieux, de prestations de musique, de spectacles de patinage sur glace, de salons commerciaux, nommément de salons automobiles et de salons nautiques et de concerts présentés devant public ainsi qu'à la télévision, à la radio, et sur Internet, ainsi qu'offre d'installations de cinéma; services de publicité, nommément placement de publicité pour des tiers, publicité par panneau d'affichage électronique des produits et des services de tiers, publicité collective des produits et des services de tiers et marketing lié à la vente de produits et de services par des concours promotionnels et la distribution d'imprimés connexes, diffusion de matériel publicitaire pour le compte de tiers; location de panneaux d'affichage, de panneaux et d'espaces publicitaires pour la publicité des produits et des services de tiers; services de parcs de stationnement pour véhicules; activités de financement pour le compte de</p>
--	--	--	---

			<p>tiers; offre d'installations sportives (stades), ainsi que services de salle de divertissement pour des événements de divertissement et des événements informatifs, notamment pour des concerts, des événements sportifs, notamment des parties de soccer, de tennis, de baseball, de football, de basketball et de hockey, des pièces de théâtre dans des salles de spectacle ainsi qu'offre de salles de congrès; transport par autobus et services de bus navette.</p>
59.	BUDWEISER GARDENS	LMC866033 2013-11-27	<p>[TRADUCTION] Services : Services de divertissement et d'éducation, notamment offre d'un stade pour événements devant public, de divertissement et éducatifs, notamment événements sportifs, concerts, congrès, salons commerciaux, spectacles itinérants et expositions.</p>

60.	<u>BUDWEISER</u>	<u>LMC1099717</u> <u>2021-05-07</u>	<p>[TRADUCTION] Produits : (1) Huile de cannabis à usage cosmétique; huile de cannabidiol. (2) Huiles alimentaires; huile de cannabis à usage alimentaire; huile de cannabidiol (CBD) pour aliments; plats préparés composés principalement de poulet et contenant des dérivés de cannabis; plats préparés composés principalement de fruits et de légumes cuits et contenant des dérivés de cannabis; plats préparés composés principalement de dérivés de cannabis; boissons à base de chanvre pour utilisation comme succédané de lait; tartinades à base de cannabis; croustilles de fruits, croustilles de chou frisé, croustilles, croustilles de yucca contenant des dérivés de cannabis. (3) Pain, pâtisseries, gâteaux, préparations à gâteaux, petits gâteaux, chocolat, barres de friandises, barres de céréales, bonbons, caramel, confiseries aux amandes, confiseries au chocolat, confiseries glacées, confiseries à base de fruits, confiseries au sucre, gomme à mâcher et biscuits secs contenant des dérivés de cannabis; sauces contenant des dérivés de cannabis, nommément sauce barbecue, sauce pour ailes de poulet, sauce à bifteck, sauce tartare, sauce à pizza, sauce tomate, sauce pour pâtes alimentaires, sauce au fromage, sauce chili et marinades; sauce et vinaigrette pour salades contenant des dérivés de cannabis; moutarde contenant des dérivés de cannabis; maïs éclaté, croustilles de maïs, croustilles tacos, croustilles de maïs, croustilles de wonton, bretzels enrobés de chocolat, bretzels tendres, contenant des dérivés de cannabis; café contenant du cannabis; thé contenant du cannabis; crème glacée contenant des dérivés de cannabis; pizza préparée contenant des dérivés de cannabis; plats préparés à base de nouilles contenant des dérivés de cannabis, plats préparés à base de riz contenant des dérivés de cannabis; boissons au café contenant du cannabis; boissons au thé contenant du cannabis; thé à base de chanvre. (4) Plants de cannabis vivants. (5) Boissons non alcoolisées à base de malt contenant du cannabis; boissons à base de bière non alcoolisée contenant du cannabis, boissons non alcoolisées à base de fruits contenant du cannabis; eau gazeuse, eau embouteillée, eau gazéifiée, eau potable, eau plate, eau de glacier, eau minérale, soda et eau aromatisée contenant du cannabis; eaux gazéifiées à base de chanvre; boissons alcoolisées à base de malt, nommément bière de malt grillé; bière contenant du cannabis. (6) Boissons alcoolisées contenant du cannabis, nommément boissons à base de vodka, boissons à base de rhum, boissons à base de gin, panachés alcoolisés, cocktails alcoolisés, amers alcoolisés, boissons à base de vin; boissons alcoolisées à base de malt, nommément whiskey de malt, panachés alcoolisés à base de malt. (7) Cannabis séché et cannabinoïde séché; accessoires pour fumeurs, nommément briquets, allumettes, cendriers, pipes, pipes à eau, papier à rouler pour cigarettes, moulins, vaporisateurs.</p> <p>Services : (1) Offre d'information éducative dans les domaines du cannabis et du cannabidiol (CBD) au moyen d'un site Web. (2) Services de bar et de restaurant; cafés; services de traiteur.</p>
-----	------------------	--	--

61.	<u>BUD LIGHT</u>	<u>LMC1101995</u> <u>2021-06-14</u>	<p>[TRADUCTION] Produits : (1) Huiles alimentaires; huile de cannabis à usage alimentaire; huile de cannabidiol (CBD) à usage alimentaire; plats préparés composés principalement de viande, de volaille et de poisson ainsi que de légumes cuits, contenant des dérivés de cannabis; croustilles de chou frisé; croustilles de pomme de terre; tartinades à base de cannabis; boissons à base de chanvre pour utilisation comme succédané de lait. (2) Pain, pâtisseries, gâteaux, préparations à gâteaux, petits gâteaux, chocolat, barres de friandises, barres de céréales, bonbons, caramel, confiseries, nommément bonbons, gomme à mâcher et biscuits contenant des dérivés de cannabis; sauces contenant des dérivés de cannabis, nommément sauce barbecue, sauce pour ailes de poulet, sauce à bifteck, sauce tartare, sauce à pizza, sauce tomate, sauce pour pâtes alimentaires, sauce au fromage, sauce chili et marinades; sauce et vinaigrette pour salades contenant des dérivés de cannabis; moutarde contenant des dérivés de cannabis; maïs éclaté, croustilles de maïs; croustilles tortillas, bretzels enrobés de chocolat, bretzels tendres, contenant des dérivés de cannabis; café infusé de cannabis; thé contenant du cannabis; crème glacée contenant des dérivés de cannabis; pizza préparée contenant des dérivés de cannabis; plats préparés à base de nouilles contenant des dérivés de cannabis, plats préparés à base de riz contenant des dérivés de cannabis; boissons au café contenant du cannabis, boissons au thé contenant du cannabis. (3) Boissons non alcoolisées à base de malt contenant du cannabis, nommément bière non alcoolisée contenant du cannabis, boissons non alcoolisées à base de fruits contenant du cannabis, eau gazéifiée; eau potable; eau plate et eau aromatisée contenant du cannabis, eau potable à base de chanvre; boissons alcoolisées à base de malt, nommément bière contenant du cannabis. (4) Boissons alcoolisées contenant du cannabis, nommément cocktails à base de vodka, cocktails à base de rhum, cocktails à base de gin, panachés alcoolisés, cocktails alcoolisés, amers alcoolisés, boissons à base de vin. (5) Accessoires pour fumeurs, nommément briquets, allumettes, cendriers, pipes, pipes à eau, papier à rouler pour cigarettes, moulins, vaporisateurs.</p> <p>Services : (1) Services de bar et de restaurant; cafés; services de traiteur.</p>
-----	------------------	--	--

62.	<u>BUDWEISER dans un nœud papillon (2015 en couleurs) &amp; Dessin</u>	<u>LMC1099715</u> <u>2021-05-07</u>	<p>[TRADUCTION] Produits : (1) Huile de cannabis à usage cosmétique; huile de cannabidiol (CBD) à usage cosmétique. (2) Huiles alimentaires; huile de cannabis à usage alimentaire; huile de cannabidiol (CBD) pour aliments; plats préparés composés principalement de poulet et contenant des dérivés de cannabis; plats préparés composés principalement de fruits et de légumes cuits et contenant des dérivés de cannabis; plats préparés composés principalement de dérivés de cannabis; boissons à base de chanvre pour utilisation comme succédané de lait; tartinades à base de cannabis; croustilles de fruits, croustilles de chou frisé, croustilles, croustilles de yucca contenant des dérivés de cannabis. (3) Pain, pâtisseries, gâteaux, préparations à gâteaux, petits gâteaux, chocolat, barres de friandises, barres de céréales, bonbons, caramel, confiseries aux amandes, confiseries au chocolat, confiseries glacées, confiseries à base de fruits, confiseries au sucre, gomme à mâcher et biscuits secs contenant des dérivés de cannabis; sauces contenant des dérivés de cannabis, notamment sauce barbecue, sauce pour ailes de poulet, sauce à bifteck, sauce tartare, sauce à pizza, sauce tomate, sauce pour pâtes alimentaires, sauce au fromage, sauce chili et marinades; sauce et vinaigrette pour salades contenant des dérivés de cannabis; moutarde contenant des dérivés de cannabis; maïs éclaté, croustilles de maïs, croustilles tacos, croustilles de maïs, croustilles de wonton, bretzels enrobés de chocolat, bretzels tendres, contenant des dérivés de cannabis; café contenant du cannabis; thé contenant du cannabis; crème glacée contenant des dérivés de cannabis; pizza préparée contenant des dérivés de cannabis; plats préparés à base de nouilles contenant des dérivés de cannabis, plats préparés à base de riz contenant des dérivés de cannabis; boissons au café contenant du cannabis; boissons au thé contenant du cannabis; thé à base de chanvre. (4) Plants de cannabis vivants. (5) Boissons non alcoolisées à base de malt contenant du cannabis; boissons à base de bière non alcoolisée contenant du cannabis, boissons non alcoolisées à base de fruits contenant du cannabis; eau gazeuse, eau embouteillée, eau gazéifiée, eau potable, eau plate, eau de glacier, eau minérale, soda et eau aromatisée contenant du cannabis; eaux gazéifiées à base de chanvre; boissons alcoolisées à base de malt, notamment bière de malt grillé; bière contenant du cannabis. (6) Boissons alcoolisées contenant du cannabis, notamment boissons à base de vodka, boissons à base de rhum, boissons à base de gin, panachés alcoolisés, cocktails alcoolisés, amers alcoolisés, boissons à base de vin; boissons alcoolisées à base de malt, notamment whiskey de malt, panachés alcoolisés à base de malt. (7) Cannabis séché et cannabinoïde séché; accessoires pour fumeurs, notamment briquets, allumettes, cendriers, pipes, pipes à eau, papier à rouler pour cigarettes, moulins, vaporisateurs.</p> <p>Services : (1) Offre d'information éducative dans les domaines du cannabis et du cannabidiol (CBD) au moyen d'un site Web. (2) Services de bar et de restaurant; cafés;</p>
-----	--	--	---

			<u>services de traiteur.</u>
--	--	--	------------------------------

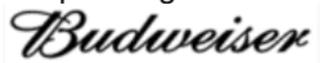
	<b>Marques de commerce dans les classes 9 et autres</b>	<b>N° d'enregistrement Date d'enregistrement</b>	<b>Produits ou Services</b>
60.63	TRACK YOUR BUD	LMC869495 2014-01-20	[TRADUCTION] Produits : Applications logicielles téléchargeables pour appareils mobiles présentant de l'information sur la bière; logiciels téléchargeables accessibles par Internet présentant de l'information sur la bière.

61.64	BUD-E APP	LMC1040828 2019-07-12	[TRADUCTION] Produits : Logiciel d'application pour appareils mobiles, notamment logiciel pour appareils mobiles permettant aux utilisateurs de visualiser, de surveiller, de programmer, de faire fonctionner et de contrôler à distance des appareils électroménagers.
62.65	BUD LIGHT	LMC875449 2014-04-10	[TRADUCTION] Produits : Enseignes au néon, lunettes de SOLEIL, enceintes acoustiques, stations d'accueil pour lecteurs de musique, logiciel téléchargeable en ligne, à savoir application mobile d'information sur la bière; logiciel téléchargeable, à savoir application mobile accessible par Internet, diffusant de l'information sur la bière; guirlandes lumineuses électriques et décoratives pour l'intérieur et l'extérieur, grilles de barbecue et réfrigérateurs; stylos, serviettes de table en papier, sous-verre, calendriers; miroirs, notamment miroirs décoratifs; chaînes porte-clés autres qu'en métal, tabourets de bar, chaises, tables.
63.66	BUDWEISER RED	LMC898367	
63.66	BUDWEISER RED LIGHTS	LMC898367 2015-03-10	[TRADUCTION] Produits : (1) Modèles réduits de voyants lumineux de buts de hockey; voyants lumineux compatibles avec Internet. (2) Bière.

64-67	<p>BUDWEISER RED LIGHTS Design</p> 	<p>TMA898366 2015-03-10</p>	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Modèles réduits de voyants lumineux de buts de hockey; voyants lumineux compatibles avec Internet. (2) Bière. SERVICES</p>
-------	--	---------------------------------	---

	Trade-marks in class 25 et others	Registration No. Registration Date	Goods/Services
65-68	BUD	TMA429251 1994-06-24	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Casquettes, chapeaux, pulls, pantalons en molleton, gilets et culottes courtes. (2) Vêtements, nommément chaussettes. (3) Vêtements pour hommes et femmes, nommément culottes courtes, vestes, manteaux, chandails, chemises, pulls, pantalons, couvre-chefs, nommément casquettes, visières, sacs, nommément sacs à main, sacs de sport, sacs isolants, sacs à bandoulière, fourre-tout, couvre-bâtons de golf, récipients à boire, nommément verres de plastique, parasols, chaises et sièges pliants.</p>
66-69	BUD BOWL	TMA646717 2005-08-25	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Bière. (2) Vêtements, nommément chemises et chapeaux.</p>
67-70	BUD CAMP	TMA770505 2010-06-22	<p>[TRADUCTION] PRODUITS Bière; vêtements, nommément chandails; couvre-chefs, nommément chapeaux; récipients à boire, nommément tasses, grandes tasses et verres.</p>
68-71	BUD LIGHT	TMA434860 1994-10-28	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Vêtements, nommément casquettes, chapeaux, visières, tee-shirts, chemises, culottes courtes, vestes, gilets, ceintures, bas, pulls, bretelles, foulards, vestes coupe-vent, chandails, tabliers et combinaisons d'échauffement. (2) Vêtements pour hommes et femmes, nommément vestes, mitaines, sacs, nommément sacs à main, sacs de sport, sacs isolants, sacs à bandoulière, fourre-tout, cadeaux et articles de fantaisie, nommément récipients à boire, nommément verres de plastique, ouvre-bouteilles, épingles ornementales, parasols, porte-clés.</p>
69-72	<p>BUD LIGHT &amp; DESIGN</p> 	<p>TMA435223 1994-11-11</p>	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Vêtements, nommément tabliers, chapeaux, vestes, culottes courtes, chemises, bas, chandails et visières. (2) Vêtements pour hommes et femmes, nommément culottes courtes, gilets, vestes, manteaux, chandails, chemises, pulls, pantalons; couvre-chefs, nommément casquettes, visières; sacs, nommément sacs de sport, sacs isolants, sacs à bandoulière, fourre-tout; cadeaux et articles de fantaisie, nommément récipients à boire, nommément verres et verres de papier, de plastique et de céramique, chopes de céramique, refroidisseurs, ouvre-bouteilles; épingles ornementales; miroirs; parasols; porte-clés.</p>

			drinking vessels namely glasses and paper, plastic and ceramic cups, ceramic steins, coolers, bottle openers; ornamental pins; mirrors; umbrellas; key chains.
70-73	<p>BUD LIGHT &amp; DESIGN</p> 	<p>TMA434585 1994-10-21</p>	<p>[TRADUCTION] PRODUITS</p> <p>(1) Vêtements, nommément tabliers, chapeaux, vestes, culottes courtes, chemises, bas, chandails et visières.</p> <p>(2) Vêtements pour hommes et femmes, nommément culottes courtes, gilets, vestes, manteaux, chandails, chemises, pulls, pantalons; couvre-chefs, nommément casquettes, visières; sacs, nommément sacs de sport, sacs isolants, sacs à bandoulière, fourre-tout; cadeaux et articles de fantaisie, nommément récipients à boire, nommément verres et verres de papier, de plastique et de céramique, chopes de céramique, refroidisseurs, ouvre-bouteilles; épingles ornementales; miroirs; parasols; porte-clés.</p>
71-74	<p>BUDWEISER</p>	<p>TMA429786 1994-07-01</p>	<p>[TRADUCTION] PRODUITS</p> <p>(1) Tabliers, bandeaux, serre-poignets, bandanas, ceintures, bretelles, blazers, chemisiers, casquettes, gants de golf, chapeaux, vestes, vestes de ski, gilets, foulards, jerseys, ponchos, vêtements imperméables, nommément vestes imperméables, manteaux imperméables, et ponchos, robes, chemises, culottes courtes, pantalons sport, bas, manteaux de sport, combinaisons athlétiques, pulls, maillots, vestes, cravates, uniformes et visières.</p> <p>(2) Radios, combinés de téléphone, caméras et lunettes de soleil.</p> <p>(3) Porte-clés, insignes ornementaux principalement fabriqués de métal et pinces de métal pour fermer les sacs; cartes à jouer, stylos, crayons, tableaux, serviettes de papier, sous-verre, cartes de souhaits, papier à notes, trombones, papier-cadeaux et fanions de papier; fourre-tout, porte-billets et parasols; miroirs, plaques, porte-noms, pinces en plastique pour fermer les sacs, armoires et tabourets; récipients à boire, seaux à bière, plates, ouvre-bouteilles, pots à fleur, contenants isolés pour les breuvages et supports à bière et refroidisseurs; serviettes et fanions autres que de papier; boucles de ceinture, épingles ornementales, boutons pour vêtements et lacets à soulier; allumettes, cendriers et briquets pour fumeurs.</p> <p>(4) Vêtements, nommément chaussures.</p> <p>(5) Vêtements pour hommes et femmes, nommément culottes courtes, gilets, vestes, manteaux, chandails, chemises, pulls, pantalons, combinaisons d'échauffement, maillots, vestes de ski, couvre-chefs, nommément chapeaux, casquettes, sacs, nommément sacs à main, sacs de sport, sacs isolants, sacs à bandoulière, sacs à dos, fourre-tout; récipients à boire, nommément verres et verres de papier, de plastique et de céramique; chopes de céramique, tasses; refroidisseurs, nommément récipients de breuvages isolés, ouvre-bouteilles, épingles ornementales principalement fabriquées de métal; miroirs; parasols, porte-clés et chaises.</p>
72-75	<p>BUDWEISER &amp; DESIGN</p> 	<p>TMA429250 1994-06-24</p>	<p>[TRADUCTION] PRODUITS</p> <p>(1) Vêtements pour hommes et femmes, nommément culottes courtes, vestes, manteaux, chandails, chemises, pulls, pantalons; couvre-chefs, nommément chapeaux, casquettes, visières; sacs, nommément sacs à main, sacs de sport, sacs isolants, sacs à bandoulière, fourre-tout; récipients à boire, nommément verres et verres de plastique, tasses, tasses isolées et chopes; épingles ornementales; miroirs; parasols, porte-clés, chaises.</p>

73-76	<p>BUDWEISER &amp; DESIGN</p> 	TMA495717 1998-06-08	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Vêtements, nommément chaussures. (2) Vêtements, nommément chaussettes. (3) Vêtements pour hommes et femmes, nommément chemises, maillots, robes; chopes, ouvre-bouteilles, serviettes, cartes à jouer, chaises.</p>
74-77	<p>BUDWEISER B &amp; Crown Design</p> 	TMA730943 2008-12-15	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Bière.  (2) Vêtements, nommément tee-shirts et chapeaux.</p>
75-78	<p>BUDWEISER Bow Tie Design</p> 	TMA877006 2014-05-02	<p>[TRADUCTION] PRODUITS (1) Chaînes porte-clés, épinglettes, épinglettes de fantaisie, pinces de cravate, insignes décoratifs, spatules à bière, kiosques de jardin faits principalement de métal; enseignes au néon, lunettes de soleil, enceintes de haut-parleur, stations d'accueil pour lecteurs de musique, logiciel en ligne téléchargeable, à savoir application pour appareils mobiles offrant de l'information sur la bière, guirlandes lumineuses électriques décoratives pour l'intérieur et l'extérieur, grilles de barbecue et réfrigérateurs, horloges, montres et bijoux; stylos, serviettes de table en papier, sous-verre, calendriers; fourre-tout, portefeuilles et parapluies; miroirs, nommément miroirs décoratifs, chaînes porte-clés autres qu'en métal, tabourets de bar, chaises, tables; verrerie de table, récipients à boire, nommément verres à bière et tasses, plateaux, ouvre-bouteilles, contenants isothermes pour boissons, contenants de transport et glacières à bière, seaux à bière en métal; serviettes et fanions autres qu'en papier; tabliers, bandeaux, bandanas, ceintures, chemisiers, casquettes, chapeaux, vestes, vestes de ski, gilets, jerseys, ponchos, vêtements imperméables, peignoirs, chemises, tee-shirts, shorts, pantalons sport, tenues de sport, pulls d'entraînement, maillots de bain, chandails, visières, pantoufles, serre-poignets; boules de quilles, ballons de basketball, ballons de soccer, fléchettes, cibles à fléchettes, porte-queues de billard, camions et automobiles matricés à collectionner pour adultes, cartes à jouer, flotteurs de piscine enroulables, tables de jeu de palets, nécessaires de poker, jeux de dames; moutarde, sauces, nommément sauce barbecue, sauce pour ailes de poulet, sauce à bifteck, marinades et assaisonnement barbecue pour la viande; allumettes, cendriers et briquets pour fumeurs.</p>
76-79	<p>BUDWEISER in Script Design</p> 	TMA608871 2004-04-29	<p>[TRADUCTION] PRODUITS Bière, vêtements, nommément tee-shirts et chapeaux, récipients à boire, nommément tasses, grosses tasses, verres et chopes, briquets, articles chaussants, nommément sandales de plage, anneaux à clés et modèles réduits/maquettes de bateaux télécommandés.</p>
77-80	<p>BUDWEISER in Script Label Design</p>	TMA779688 2010-10-13	<p>[TRADUCTION] PRODUITS Bière, vêtements, nommément tee-shirts et chapeaux, et récipients à boire, nommément tasses, grosses tasses, verres et chopes.</p>

# Comparutions et agents inscrits au dossier

**DATE DE L'AUDIENCE :** 17 janvier 2024

## **COMPARUTIONS**

**Pour l'Opposante :** Bruno Barrette

**Pour la Requérante :** Aucune comparution

## **AGENTS AU DOSSIER**

**Pour l'Opposante :** Barrette Legal Inc.

**Pour la Requérante :** Smart & Biggar LP